49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 31 4 AOUT 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE

V

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE *(suite)*

Comment les plantes se distribuent dans l'espace

I. LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE STATIQUE. — Frontières des régions de végétation. — Cinq zones terrestres : Zone des Palmiers ; Deux zones des Cupulifères ; Deux zones des Conifères. — Le brassage des flores au cours des bouleversements géologiques. — Complexité actuelle. — Diverses méthodes statistiques. — Les six grandes régions botaniques. — La Région eurosibérienne et ses forêts. — Ses domaines floraux. — Le Domaine atlantique en France et ses « secteurs ». — La Région méditerranéenne. — La Zone halophile. — Le Domaine des Hautes Montagnes européennes. — Etages et horizons alpins.

II. LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE DYNAMIQUE. — Les plantes se déplacent et émigrent au cours des temps. — Leurs déplacements pris sur le fait. — Repeuplement de terres dénudées. — Les espèces qui nous envahissent. — Les différents modes de modification des aires. — Les « Reliques ». — « Reliques glaciaires » et « Reliques xérothermiques ». — Les « Eléments » floraux. — Conclusions pratiques.

I. — LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE STATIQUE

Chaque espèce végétale, avons-nous dit précédemment, est répandue sur une superficie terrestre différente. De sorte que si l'on imagine un gigantesque atlas où seraient réunies les quelques centaines de mille cartes qui représenteraient chacune de ces superficies, ou, comme disent les botanistes, l'*aire* de dispersion de chaque espèce, aucune de ces cartes ne coïnciderait exactement avec une autre. Nouvel exemple de la prodigieuse diversité de la nature ! Pas plus qu'il n'existe deux feuilles d'arbre absolument semblables, il n'existe deux aires absolument identiques.

Pourtant lorsqu'on reporte le levé de ces aires sur des cartes géographiques, on constate que beaucoup d'entre elles sont limitées, dans certaines directions, *presque* par les mêmes lignes. Voici par exemple une petite Graminée qui forme la masse des bonnes prairies dans tout l'Est de la France ; elle est reconnaissable à une sorte de petite vessie verdâtre, allongée en fuseau, que forme sur la tige sa feuille supérieure *(Alopecurus utriculatus)* : elle ne dépasse pas sensiblement, en avançant dans la direction de Paris, une ligne jalonnée par Auxerre, Tonnerre, Troyes, Vitry-le-François, Sainte-Menehould, Vouziers, Rethel, Vervins. Or cette même ligne marque aussi la limite vers l'Ouest d'un grand Trèfle des bois à fleurs jaune d'or *(Trifolium aureum)*, d'une Laîche *(Carex brizoides)*, et de quelques autres plantes. Un peu plus à l'Est, des lignes presque parallèles à la précédente, marquées par les villes d'Auxerre, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Commercy, Verdun, dessinent le front ouest d'une douzaine d'autres espèces dont l'aire s'étend à partir de là vers l'Europe centrale : Casse-lunettes jaune *(Odontites lutea)*, Dentaire, Mélique Ciliée, diverses Laîches encore, etc. [1]. A l'ouest de ces lignes, ces plantes ne se trouvent plus que sporadiquement.

On pourrait évidemment multiplier les exemples de ce genre. Tous tendent à démontrer que ces lignes limites sont déterminées par la combinaison des influences géologiques et climatiques. Mais le point sur lequel nous voulons surtout attirer l'attention, c'est que l'existence de telles frontières limitant les plantes dans un sens ou dans l'autre permet de comprendre comment il est possible de distinguer de grandes divisions et subdivisions géographiques établies suivant la population végétale et dont les bornes se trouvent tracées par l'arrêt des aires d'un certain nombre d'espèces. Une légère diversité d'espèces dans le tapis végétal, constatée entre deux régions, permettra d'établir de petites subdivisions, tandis que de grandes différences marqueront les divisions importantes.

Parmi ces dernières, il en est de deux sortes : les unes sont déterminées par les conditions générales auxquelles est soumis le globe terrestre et résultent en partie des facteurs astronomiques ; les autres sont beaucoup plus étroitement liées aux conditions purement géographiques.

Du fait même de la forme de la terre et de sa position dans l'espace, il résulte qu'elle doit présenter des ceintures végétales plus ou moins analogues aux zones terrestres, sans pourtant se confondre avec elles. En laissant de côté les deux calottes, arctique et antarctique, des zones glaciales où la végétation est comme inexistante, on

[1] On trouvera des précisions et beaucoup d'autres détails dans André Guillaume. *Etude sur les Limites de végétation dans le Nord et l'Est de la France*, Paris, 1923, ouvrage très documenté, malheureusement très difficile à utiliser par suite de l'absence de tout index des espèces citées et de la mauvaise conception des cartes, presque illisibles tant elles représentent de parfaits fouillis.

peut considérer, au point de vue des arbres et des forêts, la zone torride comme la zone des Palmiers. Au nord et au sud de cette ceinture centrale, s'étend une zone d'arbres à feuilles caduques, surtout de Cupulifères, remplacée à son tour, en approchant des cercles polaires, par une zone d'arbres à feuilles persistantes, résineux ou Conifères.

Par leur fût, leurs belles et grandes feuilles, la masse imposante de leurs fleurs et de leurs fruits, les Palmiers comptent parmi les plus belles productions végétales. Ils ont toujours et partout frappé l'esprit de l'homme et tenu une grande place dans sa vie; ils se sont incorporés à ses légendes ; ils caractérisent un aspect de la face de la terre, une certaine forme de paysage. Comme ils ne peuvent se développer que dans un climat où la végétation se poursuivra sans interruption — le célèbre Palmier des Seychelles met dix ans à mûrir ses fruits, — leur place est marquée d'avance sous les climats humides des Tropiques. Et c'est bien en effet l'arbre le plus caractéristique des paysages tropicaux, celui qui leur donne cette grandeur simple et lumineuse si frappante pour le voyageur le moins versé dans la connaissance des plantes.

Pourtant il ne faudrait point attribuer aux innombrables espèces (environ 1000) de la famille des Palmiers une physionomie uniforme, caractérisée par ce fût dressé comme une colonne antique et couronné d'un bouquet de feuilles haut dressées dans l'espace. Il existe beaucoup de formes à tige très courte, et ce sont précisément celles qui possèdent les feuilles les plus grandes. Or la répartition de ces diverses formes nous permet de distinguer encore, dans la zone des Palmiers elle-même, un ruban central et deux larges bandes qui l'accostent de chaque côté. En Amérique comme en Afrique, les grands Palmiers sont à peu près limités par le Tropique du Capricorne et le Tropique du Cancer. En dehors de ces limites, ce sont les Palmiers à tige courte. L'Europe, dans ses parties les plus chaudes, ne possède plus en propre que le Palmier nain *(Chamœrops humilis)* des régions méditerranéennes.

Bien entendu cette zone des Palmiers n'en est pas uniformément peuplée, sans égard pour les diverses conditions géographiques. On a dit que ces arbres veulent voir la mer. De fait leur présence est liée à celle de l'eau et, dans l'intérieur de cette grande ceinture dont ils entourent notre globe, ils dessinent les grands réseaux hydrographiques. Où ils abondent, c'est sur les rivages, dans les vallées des grands fleuves tributaires des trois grands océans, tandis qu'ils deviennent rares ou manquent complètement dans les régions arides et fermées. Dans le Sahara, en Arabie, ils ne fréquentent que les oasis. Nullement, pour autant, limités aux plaines et aux régions basses, quelques-uns ne craignent pas la montagne, même la haute montagne, puisqu'il en existe, dans les Andes, jusqu'à 3.000 mètres et, dans l'Himalaya, jusqu'à 1.500.

L'un des traits les plus frappants de leur répartition géographique, c'est l'étroit attachement de chaque espèce, sauf de très rares exceptions, à un territoire limité. Chaque Palmier a son pays, pourrait-on dire, si, comme il va de soi, on ne fait pas entrer en ligne de compte ceux qui ont été apportés et plantés dans des patries qui leur étaient originairement étrangères. Le Cameroun possède le célèbre Palmier à vin, la Mélanésie les Sagoutiers, l'Inde le Palmier à sucre. Beaucoup d'espèces n'ont qu'une aire infiniment plus réduite.

Au nord et au sud des Palmiers, vient la zone des forêts à feuilles caduques, constituée surtout par les arbres que l'on peut réunir sous le nom de Cupulifères, comme l'a fait le botaniste géographe Drude pour les cartes de l'*Atlas physique* de Berghaus : Noisetier, Charme, Bouleau, Aulne, Chêne, Châtaignier, Hêtre vrai et Hêtre austral *(Nothofagus)*.

Mais ici encore, des nuances marquées séparent les différentes latitudes. Les Châtaigniers et les Chênes côtoient les régions subtropicales et s'étendent à toute la zone boréale. Les Hêtres ne commencent à apparaître qu'avec les zones tempérées, boréale et australe, et n'abordent nulle part le climat subtropical. Enfin, plus près du cercle polaire septentrional, le Bouleau forme la transition entre les forêts de Chêne et de Hêtre et celles de Conifères. Il se mêle aux Sapins et aux Mélèzes du Nord, dépasse même la limite des arbres, et pénètre jusqu'au Spitzberg et au Groenland sous des formes naines et buissonnantes.

Nous arrivons, dans notre marche vers les pôles, dans l'un comme dans l'autre hémisphère, à la zone des Conifères. Ce sont eux, de tous les arbres forestiers de la terre, qui forment les plus grandes masses, donnent aux contrées qu'ils habitent l'aspect le plus uniforme, il est vrai, mais aussi le plus particulier. Tout le monde connaît la physionomie de l'Epicéa, ou du Sapin (en pays de montagnes), ou du Pin, leur feuillage sombre, constitué d'aiguilles isolées ou groupées. Il n'est guère que le vénérable Gingko, conservé autour des temples de Chine avant d'être importé dans nos parcs, avec ses feuilles élargies, pétiolées, planes et caduques, et les Araucarias d'Amérique, aux feuilles en fer de lance, pour ne pas répondre au même signalement.

Bien qu'on trouve des Conifères sur presque toute la surface terrestre, à l'exception de l'Afrique tropicale, leur véritable domaine se trouve dans les pays à hivers rudes, où les autres arbres ont la vie difficile. Ils aiment les climats à pluies réparties sur toute l'année, mais modérées, et ne supportent pas l'humidité chaude des forêts tropicales. Le nord de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique porte une large ceinture de forêts uniformément composées de résineux. Entre celles-ci et les forêts à Cupulifères, règne une zone intermédiaire où les espèces croissent en mélange. Les Cèdres et les Pins sont les genres qui s'approchent le plus des régions chaudes, avec quelques espèces de Gené-

vriers, qui affrontent même l'Afrique tropicale et se rencontrent, par exemple, en Abyssinie. Dans l'hémisphère austral se retrouve la même disposition des forêts de Conifères, mais elles demeurent plus éloignées du cercle polaire et se composent de genres très différents. Les Araucarias abondent dans les Andes ; en Afrique, d'autres Conifères forment des forêts, quoique beaucoup plus rares, jusqu'aux environs du Cap. Au sud du Cap de Bonne-Espérance, comme au sud du Cap Horn, de la Tasmanie et de la Nouvelle Zélande, les îles océaniques en sont dépourvues.

Les cinq zones frontières que nous venons de déterminer : une des Palmiers, deux des Cupulifères, deux des Conifères, établissent déjà, pour l'ensemble de la végétation terrestre, de grandes divisions élémentaires qui pourront nous aider à pénétrer plus avant dans le problème de la géographie botanique. A elles seules, elles ne pourraient suffire, on le comprend du reste. Leur superficie est trop vaste, leurs limites sont trop flottantes et incertaines, les indications qu'elles nous fournissent sont d'ordre trop général ; elles ne nous apprennent rien sur les différences des flores qui se développent à l'abri de ces forêts, rien non plus sur tous les territoires non forestiers. Il faut donc pousser plus loin nos recherches. Il n'en irait pas de même si la terre avait conservé sa parfaite sphéricité originelle; si sa croûte externe n'avait été sans cesse bouleversée, au cours des âges, par les facteurs géologiques, surrections de montagnes et arasement des reliefs, modification des climats, déplacement des océans, invasions des glaces, etc. Sur un globe terrestre aussi uniforme qu'une bille de billard, qui aurait toutes ses masses océaniques régulièrement disposées en une zone géométrique parallèle à l'équateur, les divisions que nous venons de reconnaître auraient vraisemblablement présenté un cadre suffisant pour y faire entrer les grandes régions végétales. Mais l'histoire de la terre est toute autre. En même temps qu'au cours des millénaires sa surface était soumise à des modifications d'aspect incessantes, elle contraignait sa population végétale et animale à un brassage ininterrompu, obligeant les espèces à se déplacer, à transporter leurs aires hors des climats devenus inhabitables pour elles, à s'adapter à d'autres altitudes ou à d'autres régions, comme nous le verrons dans une causerie suivante.

Le résultat de ces va-et-vient, de ce malaxage, de ces déroutes et de ces invasions tant florales que zoologiques, s'est traduit dans la complexité de la dispersion actuelle des êtres vivants à travers notre monde. Lorsqu'une plaine large de 1.200 kilomètres et longue d'autant s'est lentement soulevée pour atteindre des altitudes dépassant 4.000 mètres et donner nos Alpes actuelles, il est clair que son tapis végétal plus ou moins homogène s'est modifié et différencié constamment en conformité des transformations de milieu qu'il devait subir. Ainsi se sont constitués des territoires floraux différents. Chaque région a de même son histoire et, par suite, offre des traits spéciaux, des combinaisons particulières de sa population végétale.

On conçoit maintenant, si l'on se souvient de ce que nous avons dit de l'infinie diversité des aires végétales, quel inextricable enchevêtrement mêle les espèces les unes aux autres et quelle tâche ardue sera celle du botaniste géographe qui s'efforce de délimiter des provinces végétales.

Quand il s'agit de discerner les grandes unités phytogéographiques de la terre entière, on ne peut guère s'en tenir aux limites des aires d'espèces ; on ne peut travailler que sur des groupes importants comme les familles. Plus sont étendus les territoires à déterminer, plus doivent être élevés les groupes considérés ; plus au contraire ils sont restreints, plus il est facile et opportun de recourir à des unités systématiques inférieures, comme les genres, les espèces et même les sous-espèces. Dans tous ces cas, il faut recourir à une méthode où la statistique entre pour une grande part, puisqu'il s'agit de comparer le nombre des espèces d'un groupe dans une région à celui des mêmes espèces dans une région voisine, ou encore de déterminer les lignes où viennent expirer les aires du plus grand nombre d'espèces.

Les premières tentatives pour fonder la géographie botanique sur la statistique sont dues à Schouw (1822), botaniste danois du XIXe siècle. Celui-ci s'appuyait principalement sur le nombre des espèces, genres ou familles endémiques ou sur la dominance de certains groupes dans des territoires déterminés. Il distinguait par ce moyen 25 territoires botaniques pour l'ensemble du globe, par exemple :

1. Territoire des Mousses et des Saxifrages, dans les régions polaires.
2. Territoire des Ombellifères et des Crucifères, correspondant aux parties de l'Europe et de l'Asie comprises entre les régions polaires et les steppes.
3. Territoire des Labiées et des Caryophyllées ; c'est notre région méditerranéenne actuelle.
4. Territoire des *Aster* et *Solidages*, correspondant à une partie de l'Amérique du Nord.
5. Territoire des *Magnolia*, autre partie de l'Amérique du Nord.
6. Territoire des *Camelia* et des Célastrinées, en Asie Orientale, etc.

En raison de sa langue, l'ouvrage de Schouw resta quelques années avant d'être connu hors de son pays. Il se trouva précisément que, dans cet intervalle, nombre de découvertes botaniques eurent lieu, si bien qu'il parut démodé dès qu'il fut traduit. Pourtant cette première tentative avait le très grand mérite de mettre en relief des traits fondamentaux qui se retrouvent dans les divisions admises aujourd'hui.

Cinquante ans plus tard, Grisebach reprenait le sujet et publiait un ouvrage magistral traduit en français par Tchihatcheff, *La Végétation du Globe, d'après sa distribution suivant les climats*. Comme l'indique le titre, la base de ce beau travail était la climatologie. En s'appuyant

sur elle, Grisebach distinguait 24 régions botaniques, qui coïncidaient en partie avec les régions de Schouw. Mais si les climats jouent un rôle de premier plan dans la distribution des végétaux à la surface du globe, ils ne suffisent pas cependant à l'expliquer, car elle dépend également en grande partie des conditions antérieures créées par les phénomènes géologiques.

Reprenant donc la question, le grand botaniste allemand Adolf Engler, qui vient de disparaître après avoir imprimé à tous les domaines de la botanique une impulsion extrêmement puissante, se proposa de remonter dans le passé et d'y chercher un complément d'explication des faits que nous enregistrons aujourd'hui. Il mit en lumière l'influence de la période glaciaire sur la répartition actuelle des végétaux et suivit, depuis l'époque tertiaire, les transformations graduelles qui l'ont faite telle que nous la voyons aujourd'hui. Engler démontra, de 1870 à 1882, que, dès les temps tertiaires, il était possible de distinguer quatre grandes régions florales : un premier territoire qui englobait tout l'hémisphère nord dans son ensemble, un second qui comprenait les régions tropicales de l'Ancien Monde, un troisième les régions tropicales du Nouveau Monde, enfin un quatrième s'étendant sur l'Australie et le sud de l'Afrique. Ces quatre grandes régions restent à la base de la géographie botanique actuelle.

Drude, dans son *Manuel de Géographie botanique*, bien connu des botanistes français grâce à une bonne traduction de Georges Poirault [1], s'est imposé de vastes recherches statistiques sur la répartition actuelle, qui l'ont conduit à garder définitivement, pour la végétation actuelle, les grandes divisions indiquées par Engler. Plus récemment, Hayek [2], qui, aux points de vue précédents, en ajoutait encore un nouveau, celui de l'évolution des groupes naturels, constituant ainsi une géographie botanique évolutive, était amené de même à adopter ces quatre grandes divisions dans leurs grandes lignes, en subdivisant toutefois la quatrième région d'Engler en trois tronçons : australien, du Cap et antarctique.

Ainsi donc, actuellement, les géographes distinguent six territoires naturels au point de vue des flores :

1. Le territoire *holarctique*, comprenant tout l'hémisphère nord, Ancien et Nouveau Monde, depuis les régions arctiques jusqu'aux environs des Tropiques.
2. Le territoire *paléotropical*, comprenant l'Afrique depuis le Soudan jusqu'à la région du Cap exclusivement, l'Inde, l'Indochine, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande.
3. Le territoire *néotropical*, c'est-à-dire l'Amérique du Sud, à l'exception de la Patagonie.
4. Le territoire *australien*, limité à l'Australie et à la Tasmanie.
5. La région du Cap.
6. Le territoire *antarctique*, Patagonie et îles de l'Antarctide.

Ces dénominations purement géographiques sont bien préférables à celles de Schouw, du moins dans l'état de nos connaissances. Assurément il serait très désirable qu'on arrivât à désigner toutes les divisions et subdivisions de géographie botanique par un nom exprimant à la fois la situation géographique et la forme biologique qui caractérise chacune d'elles. Mais jusqu'ici on n'est pas encore parvenu à cet idéal. « Lorsque, par exemple, dit Drude, on a voulu qualifier la plus grande partie de la Scandinavie avec la Finlande de « Région du *Betula glutinosa* et de *Pinus silvestris*, » on n'a pas tenu compte du fait que ces deux arbres ne sont pas localisés à ces contrées, mais qu'ils ont une aire beaucoup plus vaste. D'autre part, le Sapin pouvait, à aussi juste titre, être choisi comme plante caractéristique de la Scandinavie [1]. » A défaut de dénominations plus parfaites, force nous est bien de nous en tenir à celles qui, pour l'instant, restent les plus pratiques.

Des trois derniers territoires énumérés, nous ne dirons rien, car ils n'offrent pas d'intérêt spécial à nos lecteurs.

Le *Territoire Holarctique* occupe une immense étendue ; c'est de beaucoup le plus vaste et le plus varié. Il forme une grande unité floristique caractérisée par les Cupulifères, les Renonculacées, les Crucifères, les Papilionacées, les Saxifragées, les Composées, les Primulacées, les Cypéracées, etc., en un mot par les plantes auxquelles nos yeux sont accoutumés, en Europe. Le trait dominant, qui impose le caractère d'unité à cet énorme territoire, est double, à la fois positif et négatif. La caractéristique négative, c'est l'absence de tout représentant des familles tropicales. La caractéristique positive, c'est le lien étroit qui relie la flore de toute cette calotte nordique à la flore tertiaire des mêmes régions, la flore « arctotertiaire » comme l'a nommée Engler. Nos plantes actuelles d'Europe, d'Asie septentrionale, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique du Nord sont à peu près exclusivement les survivantes ou les descendantes de celles du territoire arctotertiaire.

Au contraire les deux *Territoires Paléotropique* et *Néotropique* se distinguent par des séries de familles nettement tropicales, les Palmiers, qui, nous le savons, sont communs à ces deux territoires, les Mimosa, divers groupes de plantes grasses, etc., pour l'Afrique ; les Cactus, les Agaves, les Fuchsia, les Yucca, etc., pour l'Amérique. Prodigieusement riches en espèces endémiques, ces régions dépassent de beaucoup le territoire holarctique par le nombre de leurs espèces. Songez que le Brésil à lui seul compte plus de 12.000 endémiques, alors que, pour la France, nous en avons juste quelques centaines.

Il est bien frappant de voir l'hémisphère sud

[1] Un vol. in-12 de 552 p., illustr., paru en 1897 ; en vente au prix de 50 f. chez E. Le François, 91, boulev. St-Germain, Paris 6e.

[2] Dr August Hayek, *Allgemeine Pflanzengeographie*, Berlin, 1926.

[1] Drude, *Manuel*, p. 305.

si démembré et si fragmenté, au point de vue de sa flore, alors que règne une telle unité dans l'hémisphère nord. Evidemment ce démembrement, parfois poussé à l'extrême, pour le Cap et la Patagonie par exemple, est en étroite relation avec le fractionnement des masses continentales et insulaires. Il est la preuve que celles-ci sont séparées et isolées depuis de longues durées géologiques, suffisantes pour donner naissance à des flores distinctes. Il n'échappe pas au lecteur cependant que le morcellement des terres n'explique pas tout, et qu'il reste, là derrière, plus d'une énigme. Le *Territoire* floral *du Cap*, le plus réduit de tout notre globe, si particulier avec ses 450 espèces de Bruyères, ses familles et ses genres qui ne se retrouvent pas ailleurs, si distinct du reste de l'Afrique, n'est pourtant séparé de celle-ci par aucun obstacle naturel, et s'il montre des liens de famille avec une autre flore, c'est avec celle d'Australie, dont il est cependant séparé par plus de deux mille lieues. Comment expliquer ces différences et ces ressemblances ? La théorie de Wegener s'y est seule essayée ; peut-être aurons-nous l'occasion d'y revenir. Le *Territoire antarctique* pose des problèmes analogues pour la Patagonie, dont la flore n'a de rapports certains avec aucune autre.

Revenons à notre hémisphère arctique. Les différents destins qui furent, à l'époque quaternaire, ceux de ses diverses parties, ont amené, dans l'homogénéité primitive de sa flore, des modifications locales. Celle-ci a évolué diversement en Amérique, en Europe, en Asie orientale. De sorte que, dans le grand territoire holarctique, nous pouvons distinguer différentes régions : *arctique* proprement dite, s'étendant à toutes les terres circumpolaires, dépourvues d'arbres, jusqu'à la limite des forêts et, en outre, aux plus hautes chaînes de Grande-Bretagne, de Scandinavie, à l'Oural septentrional et même aux sommets des Monts Sudètes ; régions *chino-japonaise* et *pontique-centralasiatique ;* région *eurosibérienne*, sur laquelle nous allons revenir ; région *méditerranéenne ;* région *indo nordafricaine ;* enfin régions *nord-américaines atlantique, pacifique* et *des prairies*.

La *région eurosibérienne* s'étend à travers toute l'Europe et l'Asie, depuis l'Atlantique jusqu'à la Mer de Behring. Elle est limitée au nord par la région arctique, au sud par la région méditerranéenne, puis, plus à l'est, par la région des steppes pontiques et centralasiatiques. Au sud, elle comprend le nord ouest de la Péninsule Ibérique, l'Apennin, le nord des Balkans, et s'arrête aux régions méditerranéennes qui bordent toutes les presqu'îles du sud de l'Europe : Espagne, Italie, Grèce, puis à la plaine de Hongrie, à la grande plaine russe, aux immenses steppes de l'Asie Centrale, et enfin aux limites de la région chino japonaise, un peu au nord des frontières de la Mandchourie. Un même caractère domine la flore de cet immense pays : c'est la présence des forêts, forêts de résineux au nord et à l'est, (Pin, Epicea, Mélèze), de feuillus à l'ouest et au sud (Chêne, Hêtre, Charme, Erable, Peuplier). Seules les hautes montagnes : Pyrénées, Alpes, Carpathes échappent à ces conditions. Abstraction faite de celles-ci, notre région eurosibérienne étend donc ses forêts entre deux vastes étendues dépourvues d'arbres, d'une part la toundra avec ses mousses, ses lichens, sa pelouse basse, et, de l'autre, la steppe, avec ses grandes herbes, que ne dépasse aucune végétation arbustive. Néanmoins, comparée à la forêt nord américaine, la nôtre paraît incomparablement plus pauvre en espèces. Nos arbres sont beaucoup moins variés, réduits à quelques représentants de chaque genre. Et c'est là sans doute un des effets de l'époque glaciaire sur notre végétation autochthone.

Des Pyrénées au Kamtchatka cette végétation n'a pas eu à subir de fragmentation mécanique du fait des bouleversements de la croûte terrestre. Mais, outre qu'elle a dû supporter la poussée des glaces quaternaires et, de ce fait, être coupée momentanément en plusieurs tronçons, elle est soumise à des climats très divers qui s'échelonnent de l'extrême ouest à l'Extrême-Orient et offrent entre eux des différences très marquées. Par suite chaque espèce n'habite, sur cette immense superficie, qu'un espace limité. C'est là-dessus que l'on peut baser des divisions et subdivisions florales qui coïncident, contrairement à ce qui se passe généralement dans le reste du monde, avec les diverses formes de climat. Mais si l'on est d'accord sur le principe, il faut reconnaître qu'il n'en est pas de même dans l'application et que chaque phytogéographe propose, ou peu s'en faut, des compartiments différents. Preuve que l'on n'a pas encore trouvé le critère décisif pour s'orienter avec certitude parmi des faits si complexes.

Si nous bornons notre regard à l'Europe, nous pourrons, en tout cas, y distinguer, du nord au sud, comme il résulte déjà de ce qui précède, une partie qui relève de la *Région arctique*, une autre de la *Région eurosibérienne*, une autre de la *Région méditerranéenne*, et enfin, faisant suite à celle-ci dans la direction de l'Est, une quatrième de la *Région pontique centralasiatique*.

C'est en somme fort simple. Les complications n'apparaissent qu'au moment d'introduire dans ces larges cadres les indispensables subdivisions. Nous n'y insisterons d'ailleurs pas autrement pour ce qui concerne l'Europe dans son ensemble, renvoyant aux traités de géographie botanique ceux de nos lecteurs qui seraient tentés de poursuivre plus loin cette étude. Pour ce qui suit, nous bornerons nos recherches à la France.

Tout d'abord nous adopterons la subordination suivante des éléments de géographie botanique, telle qu'elle a été proposée par Flahault dans son introduction, qui a fait date, à la *Flore* de l'abbé Coste [1]. Nous y ajoutons seulement l'expression

[1] Parue de 1900 à 1906 ; 3 in-8 de 1950 p. avec fig., 600 f. ; Paris, E. Le François.

de *territoire*, que nous avons utilisée pour les grandes provinces botaniques terrestres.

TERRITOIRE = Les plus grandes divisions de la phytogéographie (on pourrait dire aussi : Province).
RÉGION = Grandes divisions des territoires.
DOMAINE = Subdivisions des Régions.
SECTEUR = Différentes parties des Domaines.
DISTRICT = Subdivision des secteurs.
SOUS-DISTRICT = La plus petite des surfaces phytogéographiques.
STATION = Le point précis de la localité où se trouve une plante.

Il faut, à ces notions, joindre encore celle d'*étage*, subdivisé à son tour, lorsque cela est nécessaire, en *horizons*, pour les aspects successifs de la flore en altitude sur les pentes des hauteurs.

Du point de vue qui nous occupe, la France est entièrement comprise, il est presque inutile de le faire remarquer, dans le territoire holarctique. Mais elle appartient à plusieurs régions, à la Région eurosibérienne pour la plus grande part de son territoire, pour le reste à la Région méditerranéenne caractérisée par la présence de l'Olivier.

Mais la flore de l'Ouest de la France diffère grandement de celle de l'Est, et celle des hautes montagnes de celle des plaines. Dans l'Ouest se fait sentir l'influence de l'Océan et des courants marins (non pas du Gulf Stream, comme on l'imprime couramment, mais du courant atlantique qui en dérive), si bien que la température moyenne de l'hiver, en Bretagne et en Normandie, se maintient aux environs de 5° à 7° au-dessus de zéro. Dans ces provinces à hivers tièdes, où la neige est presque inconnue, où les gelées ne durent qu'une ou deux semaines, l'été reste lui-même modéré, et la moyenne des plus grandes chaleurs reste de 16° à 17°. Les vents concourent à maintenir cette douceur du climat, tièdes l'hiver et frais l'été ; ils apportent du large, en moyenne un jour sur deux (180 jours par an) une pluie fine et pénétrante, le « crachin », de lourds nuages qui pèsent presque constamment sur le paysage, d'épais brouillards qui, même aux plus beaux jours, s'attardent longuement sur les prés et les landes mélancoliques. A ces conditions climatiques répond une flore, que l'on a qualifiée d'atlantique, où règnent les Bruyères, les Ajoncs, où la lande couvre d'énormes surfaces, où les bois humides sont tapissés, au printemps, de Jacinthe sauvage (*Endymion nutans*), où les nombreux marécages, les landes humides, les prés marécageux portent des buissons de l'aromatique Myrte bâtarde (*Myrica Gale*). Une centaine d'espèces de la flore française n'existent que dans ces régions, où un certain nombre d'autres, établies dans l'Est, ne pénètrent pas. On a donné le nom de *Domaine atlantique* à cette partie de la Région eurosibérienne.

En fixer les limites précises est une tâche ardue parce que les espèces de cette flore, les espèces atlantiques, comme on les appelle, s'égrènent peu à peu et ne disparaissent que l'une après l'autre à mesure que l'on s'avance vers l'Est. Les botanistes n'ont pas encore réussi à s'entendre sur le tracé de la ligne qui séparerait le Domaine atlantique du Domaine centraleuropéen, dont nous aurons à parler plus loin. Cependant l'accord tend à se faire sur une ligne qui suivrait le rebord oriental des Corbières, des Cévennes, du Beaujolais, passerait à l'ouest du Plateau de Langres, de là regagnerait l'Argonne pour tourner vers l'Est au nord de l'Ardenne et de l'Eifel. Sauf les régions supérieures des Pyrénées et du Massif Central, toute la partie de notre territoire située à l'ouest de cette ligne, c'est-à-dire tout ce que l'on pourrait appeler la Plaine française, appartient au Domaine atlantique.

Mais dans celui-ci, à son tour, les différences se dessinent. Une grande quantité de plantes de notre flore habitant le Sud-Ouest, ne remontent pas au-dessus de la Loire ; d'autres, du Nord, ne descendent que jusqu'à elle ou dans sa région. Dans le Domaine atlantique, on a donc dû distinguer, pour la Bretagne et le nord-ouest de la France, un secteur, que nous nommerons *Secteur armorico-séquanien*, et un autre pour le sud-ouest, qui portera tout naturellement le nom de *Secteur aquitanien*. Le premier se continue, à travers les Pays-Bas et le Danemark, par le *Secteur boréo-atlantique*, et le second, à travers l'Espagne occidentale et le Portugal, par le *Secteur ibérien*.

D'un autre côté la partie la plus rapprochée de l'Océan diffère sensiblement, dans le Domaine atlantique, de celle qui touche aux montagnes de l'Est. Les landes à Bruyères deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on se dirige vers l'intérieur du continent ; surtout elles perdent de plus en plus leurs espèces caractéristiques. De toutes les élégantes Bruyères de l'ouest, il ne reste plus que la vulgaire Callune. Beaucoup d'autres espèces de diverses familles se raréfient de même. C'est pourquoi l'on peut légitimement admettre, entre le secteur armorico-séquanien et le Domaine centraleuropéen, un *secteur subatlantique*, caractérisé par la disparition des espèces les plus étroitement liées au climat océanique. On peut le limiter approximativement par une ligne qui suivrait l'Allier, le Loing, d'où elle regagnerait l'Oise et la Sambre. La Bourgogne, la Champagne et le Valois constituent les grandes subdivisions de ce secteur.

Il nous faut maintenant faire une place au *Massif Central* (à l'exclusion des sommets), qui, par l'originalité de sa flore, constituera un secteur à lui seul.

A l'est du Domaine atlantique, la flore devient nettement continentale, les derniers représentants de la végétation atlantique disparaissent, qui avant la Meuse, qui en deçà du Rhin, qui légèrement au delà. Toute la partie de notre pays située à l'est de la Meuse se rattache en conséquence au *Domaine centraleuropéen*.

Venons en à la *Région méditerranéenne*, que l'on peut, tant bien que mal, définir par la présence de l'Olivier. C'est, chacun le sait, le pays sans hivers, aux longues sécheresses et aux étés

brûlants. A ce climat il faut des plantes capables de se protéger contre l'excès d'évaporation par un feuillage coriace luisant et dur, réduit en surface, souvent suppléé par des épines, aux rameaux enchevêtrés et touffus se prêtant on ne peut mieux à l'établissement du maquis, ou encore des graminées rêches et dures, en touffes espacées, laissant le sol à nu et constituant la garrigue. Arbousiers, Lentisques, Myrtes, Chênes-Liège, Caroubiers et Pins donnent au paysage sa physionomie. Cette région florale se retrouve tout au long des côtes de la Méditerranée, lui créant une large bordure qui recouvre une bonne partie de l'Espagne, le Maroc et l'Algérie.

Deux flores spéciales nous restent encore à passer en revue : celle du littoral, tant atlantique que méditerranéen, celle des hautes montagnes.

On s'est demandé si les plantes qui vivent sur nos côtes et ne s'en écartent pas, choisissent ce genre de vie parce qu'elles recherchent le sel, ou seulement parce qu'elles le supportent. Presque toutes, sinon toutes, dit-on, peuvent vivre dans un milieu dépourvu de sel. La présence de celui-ci chasserait les autres espèces des rivages et des régions salées de l'intérieur, laissant la place libre pour les quelques plantes qui peuvent s'accommoder des terrains salés, que l'on nomme *halophiles*. « Elles le sont à divers degrés, écrit M. Flahault. Les unes acceptent un sol dans lequel la proportion de sel est plus forte que dans les eaux marines ; d'autres ne reçoivent que l'embrun des vagues ou vivent dans des sols lavés pendant longtemps par les pluies [1]. » Cependant les cultures expérimentales ont montré que la question en réalité est beaucoup moins simple. Transportées dans un terrain normal, les plantes des terrains salés y vivent il est vrai, mais péniblement. Elles s'y développent mal et seules quelques-unes d'entre elles, celles seulement qui, dans la nature, se rencontrent également en sol non salé, comme l'Orge marin ou la Soude *(Suæda, Salsola)*, peuvent s'y maintenir. D'autre part un certain nombre d'espèces de l'intérieur, non halophiles, possèdent des variétés à feuilles plus ou moins charnues spéciales aux sols salés (Lotier, Plantain). Cultivées dans des solutions minéralisées, les plantes halophiles prennent un aspect plus luxuriant encore et se développent plus vigoureusement après adjonction de petites quantités de sels de sodium ou de potasse, tandis que les plantes non halophiles n'en paraissent nullement tirer profit. C'est donc vraiment le sel qui attire les plantes dans les terrains salés, bien que cette assertion laisse irrésolus divers problèmes physiologiques. L'étude de la flore qui croît autour des sources salées dans le Centre ou dans l'Est, mène aux mêmes conclusions.

Quoi qu'il en soit, et abstraction faite de ces rares îlots halophiles de l'intérieur, nous distinguerons, sur nos côtes tant de la Mer du Nord que de l'Océan et de la Méditerranée, une étroite bande de dunes, de plages, de rochers, de prés salés, de marais salants, de vases marines, de fossés, de grèves, de falaises, dont la flore toute spéciale est constituée de plantes recherchant le sel marin : Chou sauvage, Soude, Cochlearia, Statice, etc. C'est la *Zone halophile*, qui se différencie ensuite plus ou moins suivant la nature des côtes et leur position géographique.

Reste le *Domaine des Hautes-Montagnes* de la Région eurosibérienne, qui s'étend des Pyrénées jusqu'à l'Himalaya et aux chaînons du Yunnan. Bien que fragmenté en différentes chaînes et, par suite, divisé en nombreuses unités florales, ce vaste Domaine possède des traits communs qui le distinguent très nettement des plaines et basses montagnes qu'il traverse. Comme le Territoire arctique et comme la Steppe, la Haute Montagne est dépourvue d'arbres. Mais, à la différence des précédents, elle possède de très nombreuses endémiques, en grande majorité sans parenté visible avec les plantes de la plaine. Pour la plus grande partie leurs affinités les rapprochent des flores méditerranéenne, pontique, arctique ou centralasiatique, et souvent aussi elles se présentent en isolées, sans affinités précises.

Ce Domaine comprend chez nous le *secteur pyrénéen*, le *secteur alpin*, auquel se rattache le *district du Jura franco-suisse*, les sommets des Monts d'Auvergne et des Vosges [1]. Partout, sur toute l'étendue de ce Domaine des hautes montagnes, cet étage de végétation que l'on nomme *Etage alpin*, succède à des altitudes qui varient avec la position géographique des chaînes à un étage de transition, l'*Etage subalpin*, qui s'étend depuis les cultures jusqu'à la pelouse alpine et comprend les différents horizons des arbres : feuillus puis conifères. Cet étage appartient évidemment au même domaine floral que la plaine et les collines auxquelles il succède, non pas au domaine des hautes montagnes [2].

Dans l'Etage alpin proprement dit, se succèdent plusieurs horizons. D'abord la *Ceinture ou l'Horizon du Pin à crochet (Pinus montana)*, avec différents arbustes rabougris et les buissons de

[1] *Introduction* de la *Flore* de l'abbé Coste, p. 21.

[1] La revue *La Montagne* (121, boulev. Haussmann, Paris 8e ; le n° 5 fr.) a donné dans son n° de juillet-août 1931, sous la signature de M. P. Le Brun, professeur dans un de nos collèges libres du Midi, une esquisse de la végétation comparée de nos montagnes françaises du plus haut intérêt et que tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la botanique liraient sans aucun doute avec le plus grand plaisir. — L'étude de la végétation des Alpes a donné lieu à l'un des chefs-d'œuvre de la littérature botanique contemporaine : Dr C. Schroeter. *Das Pflanzenleben der Alpen, eine Schilderung der Hochgebirgsflora*, grand in-8° de 1288 p., 2e éd., Zurich, 1928.

[2] Magnin, dans Falsan, *Les Alpes françaises*, Paris, 1893, donne les altitudes suivantes : Etage subalpin, en moyenne de 1000 à 1600 ou 1700 mètres (Alpes de Savoie, 1030-2064 m. ; du Dauphiné, 1900-2500 m. : Mont Ventoux, 1785-1810 m.). L'Etage alpin succède au précédent en laissant entre eux un étroit Horizon de transition où ne se rencontrent plus que des arbres isolés et buissonnants ; c'est la Ceinture du Pin à crochet.

l'Aune vert. Puis la *Ceinture des arbrisseaux nains*, spécialement des Rhododendrons ; l'*Horizon des pelouses* et enfin l'*Horizon subnival*, qui sépare les pelouses des neiges permanentes et n'offre plus, comme végétation, que des touffes isolées et espacées de plantes basses. Au-dessus enfin vient l'*Etage des neiges* [1], où la végétation, sans être absente, ne joue plus qu'un rôle très effacé.

(A suivre).

LITURGIE

Q. — 1° En Mission, et sans indult, peut-on célébrer la solennité extérieure de la fête du Saint Rosaire le premier dimanche d'octobre, et gagner ce dimanche-là l'indulgence plénière *toties quoties*, dite « pardon du Rosaire » ?

2° Peut-on aussi y solenniser la fête des Missions, l'avant-dernier dimanche d'octobre, en célébrant, ce jour-là, une messe votive solennelle *pro Fidei propagatione* ?

3° Peut-on renvoyer la solennité extérieure de la fête de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus au dimanche qui suit l'incidence de la fête et, en ce même dimanche, dire les messes basses de la sainte en dehors de l'église paroissiale, v. g. chez les religieuses missionnaires ?

4° Le patron du poste, depuis la fondation de ce dernier, est la Ste Vierge dans son Assomption. Quels droits lui reconnaît la Liturgie ?

5° Depuis, l'église paroissiale a été consacrée sous les vocables des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Quel office choisir ? Existe-t-il un office des Sacrés-Cœurs ? Quel est le jour de la fête ?

6° Certains prétendent que l'on ne peut distribuer la sainte communion pendant la messe chantée. Sur quoi peuvent ils s'appuyer ?

7° En raison du ministère pénitentiel très chargé le Samedi Saint, nous avons obtenu un indult qui, ce jour-là, nous dispense de la lecture des prophéties. — L'indult ne mentionne pas le samedi vigile de la Pentecôte. Peut-on, *ob similem causam*, étendre la dispense à ce samedi, où il y a encore bénédiction des fonts baptismaux ?

8° Dans une tournée missionnaire, je vais porter la sainte communion à seize impotents. Or, quand j'arrive au quinzième, je le trouve non à jeun ou incapable de communier.

Ne puis-je pas, dans ce cas, donner au seizième infirme les deux dernières saintes Hosties ? Autrement, étant donné que, par ici, il n'y a pas de tabernacle dans les oratoires ruraux, je devrai garder sur moi une sainte Hostie jusqu'au lendemain et continuer ainsi la visite des autres gens du district. Il me faudra donc, comme jadis dans les tranchées, parler, travailler, etc., tout en portant Jésus sur moi.

R. — Ad I. *a)* En vertu du décret général de la S. C. des Rites sur le *Motu proprio* « Abhinc duos annos » (28 oct. 1913, n. 4308, § I, n. 2), décret toujours en vigueur, la solennité extérieure du Saint Rosaire peut, dans toute l'Eglise, être célébrée le 1er dimanche d'octobre, — auquel la fête elle-même du Saint Rosaire était autrefois fixée, — et, ce jour-là, toutes les messes, à la seule exception de la messe conventuelle proprement dite, peuvent être du Saint Rosaire [1].

b) Partout où la solennité extérieure de quelque fête, — v. g. du Saint Rosaire, — se trouve légitimement transférée ou anticipée à un dimanche, les diverses indulgences attachées à cette fête peuvent se gagner non le jour de l'incidence de celle-ci, mais uniquement le dimanche où l'on célèbre ladite solennité. Le *Codex* (can. 922) est formel à cet égard.

c) Lorsque l'église à visiter pour gagner telle indulgence est expressément déterminée, il y a là une condition *sine qua non* du gain de cette indulgence, et, sauf indult particulier, cette condition ne serait pas remplie par la visite d'une autre église, celle-ci fût-elle paroissiale [2]. Or, pour gagner l'indulgence *toties quoties* de la solennité du Saint Rosaire, c'est une église où la confrérie du même nom a été canoniquement érigée, que les fidèles doivent visiter. A moins donc d'un indult, ils ne gagneraient pas cette indulgence en visitant une autre église [3].

Ad II. A la demande du Conseil supérieur de l'œuvre de la Propagation de la Foi, l'avant-dernier dimanche d'octobre est devenu, pour l'univers catholique, une journée de prières et de propagande en faveur des Missions. Ce jour-là, toutes les messes comportent, comme *pro re gravi*, l'oraison *pro Fidei propagatione*, et la prédication doit être de caractère missionnaire, avec mention spéciale de l'œuvre de la Propagation de la Foi. (S. R. C., 14 avril 1926). Mais, dans l'organisation de cette journée, il n'est pas question de la célébration de la messe votive *pro Fidei propagatione*.

C'est seulement à l'occasion des fêtes et congrès missionnaires qu'il est permis de célébrer, même aux doubles majeurs et mineurs et aux dimanches mineurs, la messe votive solennelle *pro Fidei propagatione*. (Cf. S. R. C., *ibid.*) [4].

Ad III. Etant donné que, dans les pays de Missions, Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus est maintenant honorée à l'égal de S. François-Xavier, sous le rite double de 1re classe avec octave commune, comme patronne principale de tous les missionnaires et de toutes les Missions (S. R. C., 14 déc. 1927 et 13 mars 1929) [5], la solennité extérieure de sa fête peut, comme pour tout patron principal, être transférée au premier dimanche qui suit l'incidence de cette dernière. On lit, en effet, dans les Nouvelles rubriques du Missel (tit. IV, n. 3) : « In dominicis minoribus per annum, in ecclesiis et oratoriis publicis aut semipublicis, ubi reponatur solemnitas externa festi Patroni principa-

[1] Il ne faudrait pas croire qu'il est totalement privé de vie végétale ; celle-ci ne s'arrête devant aucune altitude terrestre. Dans cet Etage des neiges, on reconnaît encore, en effet, plusieurs Horizons, un premier, que l'on a nommé celui des « pionniers par touffes » (Pionnierrasengürtel), où des plantes viennent encore, deci delà, dans les endroits déneigés, en formant des coussinets et des plaques disséminés sur le sol ; celui des Dicotylédones isolées, où quelques individus parviennent encore à se maintenir et à donner leur fleur ; celui des cryptogames, Mousses, Lichens, Champignons, Algues, Bactéries, qui atteint les plus grandes altitudes.

[1] Cf. *Ami* 1924, p. 239 ; — 1927, p. 95.
[2] Cf. *Codex*, can. 929 ; — *Ami* 1926 p. 160 ; 1929, p. 96.
[3] Cf. *Ami* 1926, p. 160.
[4] Cf. *Ami* 1927, p. 147.
[5] Cf. *Ami* 1928, p. 356 ; 1929, p. 337.

lis [1].... quod infra præcedentem hebdomadam occurrerit, cani potest missa de solemnitate translata, et de ea pariter legi potest unica missa, nisi occurrat duplex I classis. »

Cette rubrique, on le voit, n'autorise dans chaque église et dans chaque oratoire public ou semi-public [2] que deux messes de la solennité transférée du patron principal : l'une solennelle ou, tout au moins, chantée ; l'autre basse.

Ad IV. Suivant les prescriptions d'Urbain VIII, — lesquelles sont toujours en vigueur, — c'est le peuple lui même qui, par l'intermédiaire du conseil général de la localité, doit choisir le saint patron de celle-ci. Le choix ainsi fait doit être ratifié par l'évêque du diocèse et par le clergé du lieu. Enfin il doit être soumis à l'examen et à l'approbation de la S. C. des Rites [3]. (S. R. C., 23 mars 1630, n. 526). C'est seulement après cette approbation que le patron liturgique est dûment établi et qu'il jouit des prérogatives liturgiques du patron de lieu.

Or, aucune des formalités requises n'a vraisemblablement été accomplie pour l'élection d'un patron dans le poste missionnaire dont il s'agit. On ne saurait donc regarder la Ste Vierge comme étant la patronne principale de ce poste.

Ad V. L'église ainsi consacrée a deux titulaires : le Sacré Cœur de Jésus et le Saint Cœur de Marie, et chacun de ces titulaires doit y être honoré sous le rite double de 1re classe avec octave.

La fête et l'octave du Sacré Cœur de Jésus se célébreront dans cette église comme dans l'Eglise universelle.

La fête du Saint Cœur de Marie se célébrera le samedi après l'octave du Saint-Sacrement, c'est-à-dire le lendemain de la fête même du Sacré Cœur de Jésus [4]. L'octave en sera commune. — Quant au formulaire de l'office et de la messe, il faudra, à moins d'un indult, s'en tenir au formulaire du Commun des fêtes de la Ste Vierge. (Cf. S. R. C., 16 avril 1886, n. 3661, ad 1).

Ad VI. On peut affirmer qu'en règle générale, il n'est pas défendu de distribuer la sainte communion à la messe solennelle ou chantée [5].

Ce qui n'est pas permis, c'est qu'immédiatement avant ou après la messe soit solennelle, soit chantée, soit conventuelle, le célébrant de cette messe, revêtu des ornements propres à la célébration du saint sacrifice, distribue lui-même la sainte communion. (S. R. C., 19 janv. 1906, n. 4177, ad 3).

Ad VII. « Rescripta intelligenda sunt secundum propriam verborum significationem et communem loquendi usum, nec debent ad casus alios præter expressos extendi, » est-il dit dans le *Codex* (can. 49).

Un recteur d'église dispensé par indult de la lecture des prophéties dans la fonction liturgique du matin du Samedi Saint ne saurait donc, à notre humble avis, étendre de sa propre autorité la dispense à la fonction similaire de la vigile de la Pentecôte.

Ad VIII. Même dans le cas qui nous est proposé, un missionnaire ne pourrait communier avec deux saintes Hosties le dernier infirme. — Du reste, il est une autre hypothèse que notre honorable consultant semble n'avoir pas envisagée : c'est celle où portant la sainte Eucharistie à un seul infirme, le missionnaire trouverait celui-ci hors d'état de communier Force lui serait bien de rapporter alors le Saint-Sacrement.

Que faire donc dans ces divers cas ? — La solution de la difficulté a été donnée par la S. C. des Rites elle même pour le Vicariat apostolique du Danemark :

« Inter facultates speciales quæ oratori communicatæ fuere, nona ita jacet : *Deferendi Ssmum Sacramentum occulte ad infirmos sine lumine, illudque sine lumine retinendi pro iisdem infirmis, in loco decenti, si ab hæreticis aut infidelibus sit periculum sacrilegii.* Circa vero hanc facultatem quærit [orator] :... Num vi hujus facultatis liceat missionario, commoranti in locis ab ecclesia vel oratoriis longe distantibus, servare aliquas sacras Hostias in loco decenti pro infirmis forte occurrentibus, quamvis actu nulli ibi infirmi reperiantur ? — Resp. *Affirmative,* prout liquet ex ipso indulti tenore. » (S. R. C., 4 févr. 1871, n. 3234, ad 1, 5o) [1].

Quant aux dispositions pratiques à prendre pour l'usage d'un tel indult, il appartient au Vicaire apostolique de les déterminer pour son district.

Q. — Le *Manuel de Liturgie* du P. Hægy (édit. de 1923, t. I, p. 61) indique les différents cas où doit se faire la génuflexion à deux genoux. Or, il n'y est point dit qu'à la messe cette génuflexion doive se faire entre la consécration et la communion.

Nous étions un certain nombre de confrères à en conclure qu'entre ces deux moments, la sainte Eucharistie, présente sur l'autel, ne doit être saluée que d'une génuflexion à un seul genou, et par les prêtres qui passent devant ce même autel pour aller célébrer à un autre, et, s'il s'agit d'une messe solennelle ou chantée, par les divers ministres qui se rendent à la sacristie ou en reviennent, et enfin pour tous ceux qui quittent alors l'église ou y arrivent. Nous avions même conformé notre conduite à cette conviction.

Mais voici qu'un professeur de Liturgie, dont la science et l'autorité sont incontestables, nous affirme que la question n'est point aussi simple, et qu'en fait

[1] Brehm fait à ce propos la remarque que voici : « Dicitur *Patroni principalis,* non addito loci ; agitur ergo de festo Patroni principalis non solum loci, sed et religiosi instituti, confraternitatis, piæ unionis etc. » (*Synopsis additionum et variationum... Missalis romani,* p. 36, *note* 72).

[2] Rappelons que l'oratoire principal d'une maison de religieuses doit être regardé comme semi-public. (Cf. *Codex* can. 1188, § 2. 2°).

[3] Cf. *Ami* 1928, p. 234 et 890 891.

[4] C'est le jour assigné, dans le supplément du Missel romain, à la fête du Très pur Cœur de la B. V. M.

[5] Il faut pourtant excepter le cas où, par exception, cette messe serait célébrée en présence du Saint-Sacrement publiquement exposé au même autel. (S. R. C. *multoties,* cf. *Ami* 1931, p. 415).

[1] Cf. *Collectanea S. C. de Propaganda Fide* (édit. de 1893, p. 287, n. 738).

notre manière d'agir est en contradiction avec la sienne. Ainsi, nous dit-il, les chanoines doivent faire la génuflexion à deux genoux lorsque, aux messes solennelles auxquelles l'évêque assiste à son trône, ils viennent près de ce dernier pour y réciter l'*Agnus Dei*. D'autre part, toujours d'après le même professeur, une décision récente de la S. C. des Rites enjoint au thuriféraire de faire la génuflexion à deux genoux, lorsqu'il part à la sacristie après la consécration, pour y déposer l'encensoir.

L'*Ami* voudrait-il nous faire connaître son avis, et nous dire si nous pouvons continuer à ne fléchir qu'un seul genou dans les différents cas mentionnés ci-dessus ?

R. — I. La science du professeur de Liturgie retarde quelque peu, du moins quant au point qui fait l'objet de la consultation.

a) D'après le Cérémonial des évêques (l. I, c. XXI, n. 3), il est vrai, lorsque les chanoines vont faire cercle devant le trône de l'évêque diocésain pour réciter avec ce dernier l'*Agnus Dei*, ils doivent faire la génuflexion à deux genoux devant le maître-autel. Cependant, la coutume s'est introduite peu à peu dans un certain nombre d'églises cathédrales de ne fléchir à ce moment qu'un seul genou. Or, cette manière de faire a été sanctionnée depuis par la S. C. des Rites, en réponse à l'un des doutes qui lui avaient été soumis par le maître des cérémonies de l'église métropolitaine de Reims : « Utrum canonici, ante altare in quo missa celebratur transeuntes, a consecratione usque ad communionem, genuflexionem duplicem nempe utroque genu efficere debeant, an genu dextrum tantum usque ad terram flectere ? — Resp. Negative ad primam partem, affirmative ad secundam. » (S. R. C., 20 mai 1904, n. 4135, ad 1) [1].

b) Nous ne connaissons pas de décret de la S. C. des Rites prescrivant au thuriféraire de faire une génuflexion à deux genoux au moment où, à la messe solennelle ordinaire, il quitte le sanctuaire après l'élévation du calice, pour aller déposer l'encensoir à la sacristie. Par contre, dans une de ses réponses aux doutes venus de Reims, la même S. C. a déclaré expressément qu'après la consécration [2], les céroféraires n'ont à faire que la génuflexion à un seul genou, soit en se retirant pour reporter les torches à la sacristie, soit en revenant ensuite à leur place au chœur : « Utrum eodem modo [nempe utroque genu] genuflectere debeant ceroferarii, qui ab altari discedunt post consecrationem, cum intortitia in sacristiam referunt, et cum statim ad loca sua prope altare redeunt ? — Resp. Genuflectant unico genu. » (S. R. C., *ibid.*, ad 3). — La même règle s'impose évidemment *a pari* au thuriféraire quittant le sanctuaire puis y rentrant à ce même moment de la messe.

Il n'y a, du reste, dans les décisions de la S. C. des Rites que nous venons de citer, rien qui doive surprendre. En effet, — et nous l'avons déjà fait observer naguère [1], — si, entre la consécration et la communion, le Saint-Sacrement est visible à l'autel pour le prêtre qui y célèbre la messe, il ne l'est pas pour les autres, caché qu'il est alors à leurs regards par la présence même du célébrant. C'est donc pour eux tout comme s'il était renfermé dans le tabernacle, et ils ne sauraient le considérer comme exposé [2].

II. — Il résulte de ce qui précède qu'entre la consécration et la communion [3], la divine Eucharistie, présente sur la table de l'autel, ne doit être saluée que d'une génuflexion à un seul genou :

a) par les prêtres qui, revêtus des ornements sacrés, passent devant ce même autel pour aller célébrer la sainte messe à un autre [4] ;

b) par les ecclésiastiques qui sortent définitivement du chœur où se célèbre la messe ou qui y entrent ;

c) par les ministres inférieurs qui, à la messe solennelle ou chantée, se rendent du chœur à la sacristie ou *vice versa* [5] ;

d) enfin par tous ceux qui quittent alors l'église ou qui y arrivent [6].

Notre consultant n'a donc pas à modifier à cet égard sa manière de voir et de faire.

Q. — Dans notre *Ordo* se trouve, pour la Semaine Sainte, la rubrique suivante : « Prohibentur missæ votivæ et de *Requie* privatæ usque ad dominicam in *Albis*. »

Il me semble ressortir de cette rubrique que la messe ordinaire de *Requiem*, c'est-à-dire non privilégiée et non chantée, tombe *ipso facto* sous le coup de la prohibition. En est-il de même de la messe ordinaire de *Requiem* lorsqu'elle est chantée ? — Nous avons, dans le diocèse, la faculté de chanter trois fois par semaine, aux jours doubles et même doubles majeurs, la messe ordinaire de *Requiem*.

Pouvez-vous me donner un renseignement à ce sujet ?

R. — La rédaction de la remarque insérée dans votre *Ordo*, au sujet de la non-célébration des messes votives et de certaines messes de *Requiem* pendant la Semaine Sainte et pendant l'octave de Pâques, laisse quelque peu à désirer. Telle qu'elle est reproduite ci-dessus, ladite remarque est insuffisante et inexacte.

[1] Une réponse de la S. C. des Rites en date du 4 novembre 1904 (cf. *Ephem. liturg.* 1904, p. 719) et limitant, dans la circonstance, la génuflexion à un genou au cas où telle aurait été la coutume de l'église, n'a pas été insérée dans le premier Appendice de la Collection authentique des décrets de cette S. C.

[2] Il ne s'agit pas ici de la messe qui, exceptionnellement, serait célébrée en présence du Saint-Sacrement publiquement exposé. (Cf. Schober. *Cæremoniæ missarum solemnium etc.*, 2e édit., art. IV, c. II, n. 14, p. 161).

[1] Cf. *Ami* 1927, p. 16.

[2] Cf. *Ephemerides liturg.*, 1904, p. 451-453 ; — Schober, *op. cit.*, art. XII, c. V, n. 4, *note* 5, p. 333).

[3] Voir ci dessus, note 2.

[4] Encore faut il que ces prêtres sachent à quel moment de la messe le célébrant est parvenu. Or, ils n'ont pas pour cela à diriger leurs regards vers lui. (Cf. S. R. C., 20 mai 1904, n. 4135, ad 2). — Rappelons que, s'ils passaient ainsi devant l'autel au moment même de la consécration ou de la distribution de la sainte communion, ils auraient à se mettre à genoux. (Cf. Missel, *Ritus celebr. missam*, tit. II, n. 1).

[5] Cf. Schober, *op. cit.*, art. I, c. XIII, n. 7, p. 106.

[6] Cf. *Ami*, loc. cit.

Les féries majeures privilégiées [1] et les octaves privilégiées [2] excluent la célébration : *a)* de toutes les messes votives, fussent-elles *pro re gravi et publica simul causa* (Nouv. rubr du Missel, tit. II); — *b)* de toutes les messes de *Requiem* basses ou chantées, même privilégiées, à l'exception uniquement de celle des funérailles *(ibid.,* tit. III).

A plus forte raison donc il faut regarder comme prohibées pendant les deux semaines dont il s'agit, les messes ordinaires de *Requiem,* même chantées, qui, en vertu d'un indult, seraient autorisées trois fois par semaine aux doubles majeurs et mineurs. Cet indult devient inopérant les jours qui n'admettent pas l'office de ces doubles [3].

Q. — 1° Chez nous, pendant la messe de *Requiem,* chantée de temps en temps à l'occasion des services pour les défunts de la paroisse, le catafalque se trouve placé au bas de l'église, car il ne serait pas facile de l'établir près de la table de communion.

Or, c'est du chœur qu'ici nous donnons l'absoute. N'y a-t-il pas là une faute contre la liturgie, et ne devrions-nous pas plutôt, la messe de *Requiem* finie, descendre près du catafalque ?

2° Est-on tenu de faire l'absoute après chaque messe de *Requiem* chantée, et cela même s'il y a plusieurs de ces messes célébrées de suite ?

R. — Ad I. Dans les fonctions funèbres, pour quelque défunt qu'elles soient célébrées, si le corps de celui-ci est présent ou qu'il y ait un catafalque, la place normale de l'un comme de l'autre est au milieu de l'église (cf. Rituel, tit. VI, c. III, n. 4; Cérém. des év., l. II, c. XI, n. 10, et c. XXXVIII, n. 25), et donc hors de l'enceinte du chœur, quoique non loin de l'entrée de ce dernier [4].

Il peut cependant arriver parfois que des églises ne se prêtent pas à une telle disposition, et que l'on s'y voie forcé de placer le cercueil ou la représentation mortuaire plus ou moins vers le bas de la nef [5]. Même en pareil cas, il faut observer exactement les rubriques qui, pour l'absoute, prescrivent au célébrant de se rendre avec ses ministres près de la bière ou du catafalque, et de faire le tour de ceux-ci pendant l'aspersion puis pendant l'encensement. (Cf. Missel, *Ritus celebr. missam,* tit. XIII, n. 4; Rituel, tit. VI, c. III, n. 7 et 9, et c. V, n. 1 et 2; Cérém. des év., l. II, c. XXXVIII, n. 25) [6]. La pratique signalée par notre consultant est donc, — comme il le pense lui-même, — tout à fait inadmissible [7].

Ad II. Pour les adultes, la messe de sépulture doit toujours être suivie d'une absoute, quand bien même le cadavre aurait été inhumé la veille au soir et qu'il aurait déjà reçu alors une première absoute. (Cf. Missel, *loc. cit.;* Rituel, tit. VI, c. III, n. 7; S. R. C., 13 juin 1891, n. 3748, ad 1) [1].

Après les autres messes de *Requiem* chantées, l'absoute n'est pas, de soi, obligatoire. (Cf. Missel, *loc. cit.;* S. R. C., 31 juillet 1665, n. 1322, ad 6, et 4 sept. 1875, n. 3369, ad 2). Elle ne le deviendrait que dans le cas où elle aurait été l'objet d'une fondation, d'un versement d'honoraires (cf. S. R. C., 4 sept. 1875, n. 3369, ad 2) ou d'une prescription de l'Ordinaire [2].

Q. — Notre chapelle recevra prochainement la bénédiction solennelle, et S. Pierre Claver lui sera donné pour titulaire.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me dire quelle statue nous pouvons mettre au milieu et en arrière du maître-autel. Cette statue dominerait le tabernacle; toutefois, elle serait posée soit sur une colonne indépendante, soit sur une console attachée au mur. — Pouvons-nous mettre là une statue du Sacré-Cœur, ou une statue de la Ste Vierge, ou une statue de S. Pierre Claver ?

R. — Bien que l'*Ami* ait déjà résolu plus d'une fois des questions analogues à celle qu'on vient de lire [3], nous nous empressons de donner à notre très lointain consultant le renseignement liturgique qu'il désire.

Lorsqu'une statue doit dominer le maître-autel en son milieu, ce ne peut être que la statue représentant le titulaire de cet autel et, par conséquent, de l'église elle-même. (Cf. S. R. C., 27 août 1836, n. 2752, ad 5; 11 mars 1837, n. 2762). Ce n'est donc ni la statue du Sacré-Cœur, ni celle de la Ste Vierge, mais la statue de S. Pierre Claver qui doit être placée derrière le milieu du maître-autel, dans une chapelle dédiée à ce saint.

D'autre part, on a raison de vouloir placer la statue soit sur une colonne indépendante de l'autel, soit sur un socle fixé au mur du fond du sanctuaire, car il est expressément interdit de la faire reposer, même partiellement, sur le tabernacle. (Cf. S. R. C., 31 mars 1821, n. 2613, ad 7; 31 mars 1887, n. 2673, ad 2; 23 avril 1926, n. 4401, ad 1 [4]).

---

[1] Les féries majeures privilégiées sont le mercredi des Cendres et toutes les féries de la Semaine Sainte. (S. R. C., 1er nov. 1931, *Variationes faciendæ etc.* — Cf. *Ami* 1931, p. 866).

[2] On sait que les octaves privilégiées pour l'Eglise universelle sont : *a)* celles de Pâques et de la Pentecôte (1er ordre); — *b)* celles de l'Epiphanie et du Saint-Sacrement (2e ordre); — *c)* celles de Noël, de l'Ascension et du Sacré-Cœur (3e ordre).

[3] Cf. *Ami* 1926, p. 589, col. 1, ad I.

[4] Cf. *Ami* 1927, p. 639.

[5] Certains auteurs ont prévu le cas. (Cf. de Amicis, *Appendix ad cæremoniale parochorum,* c. IV. art. II, n. 7, note; Hægy, *Manuel de Liturgie,* t. I, n. 181, *nota).*

[6] Cf. *Ami* 1923, p. 368.

[7] Si l'on devait faire une absoute en l'absence de cercueil et de catafalque, il faudrait, à la fin de la messe, étendre pour cela un drap mortuaire sur le pavé, devant les degrés antérieurs de l'autel. (Cf. *Ami* 1923, p. 368; 1927, p. 15).

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 368; 1929, p. 336.

[2] Cf. *Ami* 1927, p. 15.

[3] Cf. *Ami* 1924, p. 63 et 522; 1925, p. 235; 1927, p. 192; 1928, p. 736; 1930, p. 718.

[4] Cf. *Ami* 1926, p. 492.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, par Dom Fernand CABROL, abbé de Farnborough, et Dom Henri LECLERCQ. — Fascicules CXII-CXIII, *Mariage-Martigny*, avec deux gravures en couleurs hors texte. — Paris, Letouzey. 1932.

Un grand article d'institutions, une demi-douzaine de biographie, une dizaine d'archéologie proprement dite, tous uniformément signés H. Leclercq, tel est le contenu de ce fascicule.

Il débute par la suite et la fin de la dissertation sur le *Mariage*, commencée aux dernières pages du fascicule CX-CXI. Elle est annoncée au sommaire comme se divisant en trois parties, intitulées : textes, monuments, épigraphie. Sous ce nom de « textes », viennent surtout des questions historiques et juridiques : formes, conditions, effets du mariage dans les mœurs antiques, juridiction disciplinaire de l'Eglise, rites divers, mariage spirituel.

Dès le début de cette intéressante étude, se trouve marqué le parti-pris de Dom Leclercq, que nous avons signalé déjà, d'ignorer toutes les acquisitions de l'ethnographie moderne et tout le faisceau de disciplines scientifiques auxquelles un P. Schmidt, par exemple, consacre son activité. Ici la documentation se limite aux époques classiques, encore les dispose-t-elle parfois dans de singulières perspectives. « Horace, dit Dom Leclercq au début de son paragraphe sur les formes du mariage, nous parle d'une époque où les Romains, à l'état sauvage, s'emparaient par force ou par ruse des femmes qu'ils voulaient posséder :

Venerem incertam raptentes, more ferarum,
Viribus editior cœdebat, ut in grege taurus.

Nous ne savons, ajoute-t-il, à quelle date nous reportent ces mœurs, mais on peut penser qu'elles durèrent peu, car, de très bonne heure, l'union de l'homme et de la femme fut soumise à des règles fixes et certaines... »

On est confondu de voir un si grand érudit commettre en quelques lignes tant de négligences. D'abord Horace, dans ces vers (*Satires*, I, III, 109) n'a pas l'idée enfantine d'attribuer ces mœurs aux Romains ; il sait fort bien qu'elles remontent forcément beaucoup plus haut, jusqu'aux débuts de l'humanité. Et il le dit expressément quelques vers plus haut :

Cum prorepserunt primis animalia terris...

C'est peu après la création de la terre, et par *animalia*, il désigne, le contexte le démontre surabondamment, les premiers hommes, qu'il imagine encore voisins de l'animalité,

Mutum et turpe pecus, glandem atque cubilia propter
Unguibus et pugnis, dein fustibus, atque ita porro
Pugnabant armis, quæ post fabricaverat usus ;
Donec verba, quibus voces sensusque notarent,
Nominaque invenere...

Il n'y a sur la pensée d'Horace et la « date » où il place cette promiscuité primitive aucun doute ; cela se passe en des temps bien antérieurs aux Romains, aux Grecs, et à la guerre de Troie : « *Ante Helenam...* » comme il le dit dans un vers fameux pour son cynisme.

C'était là une belle occasion de discuter la réalité de cette promiscuité primitive, ou tout au moins de résumer, de signaler, les débats retentissants auxquels elle a donné lieu chez les ethnologistes. Elle a fait éclore une littérature immense, suscité nombre d'hypothèses et amené les savants à se poser d'importants problèmes. L'*Ami* a attiré l'attention de ses lecteurs sur quelques-uns d'entre eux, à propos du *Féminisme chez les sauvages et du Matriarcat*, dans son nº du 22 octobre 1931. Il suffit de recourir à cette étude pour comprendre à quel point les lignes de Dom Leclercq que nous avons citées faussent la perspective historique.

Il passe donc aussitôt aux formes du mariage usitées dans la société romaine, en montre l'évolution, assez complexe et vraiment curieuse. On voit les anciennes formes à caractère religieux disparaître petit à petit, à mesure que s'affaiblit la puissance paternelle, que la femme s'émancipe, que les jurisconsultes concentrent l'essence du mariage dans le consentement réciproque. De telle sorte que, pendant le bas-empire, les *justæ nuptiæ*, devenues accessibles à tous, tous les habitants de l'Empire étant citoyens romains, sont cependant entrées en une période de décadence qui les rapproche du concubinat, tandis que les fiançailles gagnent en éclat et en importance.

L'Eglise favorisa cette préférence donnée aux fiançailles, et lorsque, avec le monde antique, le mariage ancien disparut, ce sont les fiançailles qui devinrent le mariage du monde moderne et chrétien, les fiançailles, c'est-à-dire l'échange des consentements.

De nombreuses et graves oppositions séparaient néanmoins la conception chrétienne du mariage et la loi civile. *Aliæ sunt leges Cæsarum, aliæ Christi*, dira S. Jérôme. *Aliud Papinianus, aliud Paulus noster præcipit. (Epist.* 87, *ad Oceanum*, cité par Dom Leclercq).

On ne trouve cependant pas trace d'une législation chrétienne du mariage particulière avant le Xe siècle. On se conformait à la conscience et aux principes chrétiens, mais la législation comme la juridiction restaient entre les mains du pouvoir séculier. « Non seulement ce sont les juges séculiers qui peuvent seuls prononcer les peines afflictives et les confiscations par lesquelles les lois civiles sanctionnent leurs prohibitions en cette matière, mais ils prononcent aussi la nullité des mariages, même quand cette nullité résulte d'une prescription canonique adoptée par la loi civile » (col. 1861).

L'action disciplinaire de l'Eglise s'exerçait dans le *synode* diocésain ou provincial. Dans la monarchie franque, depuis la conversion de Clovis, cette action s'exerçait d'accord avec le pouvoir royal ; le comte et l'évêque collaboraient et la double action des deux pouvoirs se renforçait et se complétait réciproquement.

Par suite des circonstances, l'Eglise fut amenée, aux premiers siècles, à favoriser les mésalliances sociales, interdites par la loi civile. Il arrivait en effet que le nombre des patriciennes devenues chrétiennes se trouvait beaucoup plus élevé que celui des patriciens. Or, pour elles, épouser légalement un plébéien c'était renoncer à leur rang social, à leur titre de clarissimes, à leurs dignités. C'est la raison pour laquelle le pape Calliste leur permit de prendre pour époux « soit un esclave, soit un homme libre de toute condition, même affranchi, et de le considérer comme époux légitime, quand même selon la loi elles ne pourraient être valablement mariées avec lui ».

C'est le pape Calliste également qui permit les premières dérogations à la loi de monogamie imposée à l'évêque et au diacre. Ce faisant, il heurtait un courant très fort et souleva l'indignation des esprits conservateurs. Il existait, en effet, une tendance, déjà perceptible même chez les païens, à regarder tout remariage, même entre personnes privées, comme peu recommandable. Le second mariage éveillait la suspicion, du moins chez beaucoup, et divers canons marquent les hésitations de la discipline à l'admettre. Le synode de Laodicée et celui de Néo-Césarée (début du IVe siècle), jugent dignes de pénitence et soumis à probation les chrétiens qui, après la mort d'un premier conjoint, s'unissent à un second. C'est de ce cou-

rant que sortit la violente campagne de Tertullien contre le remariage. La légitimité des secondes noces compte pour l'un des principaux motifs qui ont amené sa rupture avec l'Eglise. Tandis qu'auparavant il présentait encore le veuvage comme extrêmement profitable à la vie morale, il en fait désormais une obligation absolue. Pour lui le remariage devient ni plus ni moins qu'un adultère. Et même il n'épargne pas le mariage. « Sans doute, il répète qu'il ne veut pas le condamner, mais, à y regarder de près, que de contradictions, que d'insinuations malveillantes, quelle obstination à le présenter sous son jour le plus désagréable, comme un expédient toléré, plutôt que bon absolument et qui, par son essence, confine au mal. Il le désigne des appellations les plus dégradantes, les plus répugnantes. Le mariage à ses yeux n'est qu'une basse sensualité » (col. 1866-67). On ne saurait pousser plus loin l'absurdité ni le désordre mental. Il y eut vraisemblablement sous cette outrance extravagante un substratum pathologique.

Sous le nom de « mariage spirituel », Dom Leclercq consacre quelques colonnes au fameux problème des Agapètes ou *subintroductæ*. Au IIIe siècle, à la suite de quelques tentatives du siècle précédent, on vit se former, en dépit de l'opposition énergique de l'autorité ecclésiastique et des conciles, des couples mystiques, composés d'un « frère » et d'une « sœur », vivant ensemble dans le monde, et faisant profession de virginité sous le même toit, dans la même chambre. Les cas de ce genre furent assez nombreux en Afrique et les *Lettres* de S. Cyprien contiennent ses protestations contre ces abus. Ils se retrouvent en Orient, à Antioche par exemple, en Palestine ; les lettres de S. Jérôme attestent qu'ils n'épargnèrent pas l'Occident, la Gaule en particulier.

Quelles raisons invoquaient ces ascètes d'un nouveau genre ? C'était d'abord les nécessités de la vie pratique : le besoin d'une femme pour les soins du ménage, celui d'un homme pour défendre la femme de son autorité. Puis la charité chrétienne, qui ordonne de s'aider réciproquement à supporter le fardeau de la vie. D'autres ajoutaient qu'ils trouvaient ainsi de méritoires occasions de lutte, un triomphe quotidien pour leur chasteté.

Les Pères et les Conciles luttèrent persévéramment pour ramener ces égarés au bon sens et imposer aux clercs une vie plus digne. Mais quant à doter l'antiquité chrétienne d'une institution régulière de « mariages spirituels » pratiquée avec les encouragements et sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique, comme l'ont prétendu quelques érudits, c'est se laisser aller à une pure utopie. Les textes contredisent absolument pareille rêverie.

Avant de passer à l'étude des monuments, Dom Leclercq fait l'histoire des principaux rites chrétiens : couronne, anneau, baiser des fiançailles, poêle ou voile, tendu sur les deux nouveaux époux.

Notons que, malgré un effort visible pour mettre dans l'ensemble de ses exposés un ordre plus perceptible et plus logique, l'auteur n'y est pas arrivé complètement. C'est ainsi qu'après avoir étudié le mariage romain de la colonne 1844 à la colonne 1858, et avoir abondamment enrichi cet exposé des prescriptions du *Code Justinien* et du *Code Théodosien*, il en vient à la discipline de l'Eglise, à son attitude vis-à-vis des mésalliances, des secondes noces, des agapètes, puis, brusquement, colonne 1870, reprend le thème de la législation impériale, pour passer ensuite au mariage chez les Barbares.

De sa longue étude, voici la conclusion, placée à la fin du paragraphe « Législation impériale » : « La doctrine de l'Eglise, pendant les six premiers siècles, peut se résumer ainsi : le mariage est valablement formé dès que les conditions de la loi divine et de la loi civile sont réunies, c'est-à-dire dès que deux personnes ont consenti librement à se prendre pour mari et femme » (col. 1873).

La partie consacrée aux monuments et à l'épigraphie est très développée. Cent vingt-deux monuments, sarcophages, dyptiques, anneaux sont étudiés, et d'innombrables inscriptions. Celles-ci sont traitées d'après une méthode plus synthétique que dans beaucoup d'articles du *Dictionnaire*. On y étudie successivement le témoignage des textes épigraphiques sur le langage du mariage chrétien, sur l'âge nubile, la continence, les mésalliances, l'expression de la douleur après la mort d'un conjoint, etc. Je dis successivement, mais non pas cependant dans l'ordre que j'indique et qui me paraît plus logique que celui adopté.

Il y a, dans cette partie, bien des renseignements que le chercheur retrouvera difficilement si l'ouvrage ne se clôt pas par une monumentale table des matières : le sens de *costa*, par exemple (col. 1948), synonyme d'*uxor*, par allusion au récit de la création d'Eve, celui de *virginius* et de *virginia* (col. 1951 et 1978), celui de *puella* (col. 1952), de *conserva* (col. 1953), etc.

Le résumé d'une longue statistique basée sur les indications des inscriptions nous apprend que l'âge du mariage, aux premiers siècles, était généralement la seizième année. Mais, sur 84 hommes, 2 se sont mariés à 15 ans, et, sur 165 femmes, 2 à 10 ans, 3 à 11 ans, 7 à 12 ans, 14 à 13 ans et 18 à 15 ans. Le mariage était donc très précoce dans l'ensemble.

A *Marie, mère de Dieu*, sont consacrées 120 colonnes, au début desquelles l'auteur répète, comme pour l'article précédent, qu'il se limitera aux questions d'archéologie et de liturgie. S'il en avait été de même partout et dès le début, cette précaution oratoire eût été parfaitement inutile. Comme schème d'ensemble, il a adopté la succession des fêtes liturgiques et des grands moments de la vie de la Vierge. Il s'en suit un certain enchevêtrement des études de textes et des monuments de divers ordres, mais qui, à tout prendre, ne semble pas devoir gêner les recherches.

A propos de la Nativité, Dom Leclercq passe en revue les diverses opinions anciennes sur la patrie de Marie ; c'est pour conclure à notre entière ignorance. Des fresques, des mosaïques, des ivoires, des sculptures, des tissus, des sceaux, etc., retracent les diverses scènes de la vie de la Vierge ; tous ces monuments sont ici étudiés. Deux planches en couleurs, empruntées à l'ouvrage bien connu de Mgr Wilpert sur *Les Peintures des Catacombes*, reproduisent deux Vierges à l'enfant, l'une du IIIe, l'autre du IVe siècle.

Une place assez large est faite à un texte du VIIIe ou IXe siècle attribuant à la Vierge, de son vivant, une descente aux enfers, qui n'est pas dépourvue de réminiscences mythologiques et fait songer déjà à la donnée de la *Divine Comédie*.

Si l'on ignore le lieu de naissance de la Vierge, sait-on du moins où elle est morte ? Ici encore, obscurité générale et complète. On ne sait ni combien de temps elle survécut à son divin Fils, ni dans quel pays s'écoula ce temps. Cependant tout semble concorder à faire vivre et mourir Marie à Jérusalem, et non pas à Ephèse. Dom Leclercq propose le *schéma* suivant (col. 2020) : mère de Dieu vers l'âge de 15 ans, Marie avait environ 19 ans au début de notre ère. Confiée par Jésus à S. Jean, elle demeura avec l'apôtre à Jérusalem, au moins jusqu'à la persécution d'Hérode Agrippa, en 44. Mais on n'a aucune preuve du départ de Jean à cette date, et même on peut conjecturer qu'en 58 il n'était pas encore parti pour Ephèse, car S. Paul, qui se faisait une règle de ne pas moissonner dans le champ d'autrui, évangélisait Ephèse en 58 même. Or, en 58, Marie aurait eu 76 ans, et, après cet âge, un voyage aussi long et aussi fatigant, ainsi qu'un changement de séjour, paraît peu vraisemblable. Ainsi Marie n'aurait pas quitté Jérusalem et y serait morte.

La tradition qui place son tombeau à Ephèse ne peut se réclamer, dit Dom Leclercq (col. 2027), d'au-

cun nom respecté dans la science, à part celui de Tillemont, et d'aucun argument historique sérieux. Pourtant jusqu'au IVe siècle son tombeau était inconnu à Jérusalem et la tradition qui le fixe à côté du Cénacle ne commence qu'au VIIe siècle.

Quant au culte de la Vierge, aucun document n'en témoigne avant le IVe siècle ; les fresques des Catacombes ne prouvent pas rigoureusement l'existence de ce culte. Ce serait en Arabie, au IVe siècle, que ce culte aurait commencé. Dom Leclercq reprend à son compte un texte de Duchesne, d'après lequel il y aurait été apporté de Thrace et de Scythie et aurait donné lieu à l'hérésie des « collyridiens ». Mais s'il a été importé en Arabie, comment dire qu'il en est originaire ? Et comment croire qu'il ait pris naissance en Thrace et en Scythie ? Puisque l'auteur admet que l'on glorifiait Marie avant qu'aucune fête spéciale fût établie en son honneur, on peut bien croire que son culte remonte beaucoup plus haut que les témoignages historiques qui nous en sont parvenus.

La plus ancienne fête en l'honneur de la Vierge semble avoir été celle de l'Assomption, que l'on appelait *Dormitio, Pausatio*, et elle a dû prendre naissance, selon toutes présomptions, à Jérusalem, autour de son tombeau (col. 2036). Dès le début du VIe siècle elle attirait les foules et était célébrée en Syrie. L'empereur Maurice (582-602) demanda qu'on l'étendît à tout l'Orient. Pour Rome, on n'a pas d'attestation de sa célébration avant le pontificat de Serge Ier (687-701). Mais la Gaule, depuis longtemps, célébrait au 18 janvier la *Depositio s. Mariæ*, comme on le voit au martyrologe hiéronymien.

Le travail consacré à la Vierge s'achève sur un éreintement en forme des deux gros volumes de G. Rohault de Fleury, sur *La Sainte Vierge* (1878), simple « thèse, en vue de laquelle la science n'est qu'un prétexte, et l'érudition un procédé ».

Près de vingt colonnes sont consacrées à l'histoire de l'*Ave Maria* et une cinquantaine à l'archéologie de divers sanctuaires anciens du titre de *Sainte-Marie*, entre autres *Sainte-Marie Majeure*.

A propos des *Saintes-Maries-de-la-Mer* et du sanctuaire de N.-D. *de Ratis* qui y existait dès le VIe siècle, Dom Leclercq est amené à reprendre la question de la tradition hagiographique qui s'y rattache. Nous avons vu, dans les recensions antérieures, qu'il y voit de pures légendes et nous n'insisterons pas. Mais il faut noter combien, une fois de plus, il est malheureux quand il touche aux sciences de la nature. Ce nom *de ratis*, comme le provençal « rau », et les noms géographiques Ré et Retz, signifie, d'après les philologues, radeau ou fougères. Or, des fougères, la région arlésienne en produit, « notamment le *ruta graveolens* et l'*equisetum*... » La Rue et les Prêles prises pour des Fougères, même pour un archéologue imprudent, la méprise est un peu forte ! (Col. 2124).

Comme conclusion à la dissertation sur *Sainte Marie l'Egyptienne*, Dom Leclercq reprend celle de M. F. Delmas, dans les *Echos d'Orient*, t. V, p. 17, qui attribue la *Vie* de la pécheresse à S. Sophrone et fait remarquer que son existence même n'est certifiée que par une seule personne, le moine Jean, disciple de S. Cyriaque.

Une abondante étude biographique est consacrée à l'érudit Gaetano *Marini*, archiviste et bibliothécaire du Vatican au temps des guerres napoléoniennes. Sa carrière, fort mouvementée, s'enchevêtre ici dans l'étude des œuvres, ce qui n'est pas pour faciliter la recherche.

Dom Leclercq fait une place à l'histoire et même, comme il dit, à la préhistoire du *Maroc*, et groupe des séries de faits que l'on sera heureux de trouver réunis.

A *Marseille* il consacre près de cent colonnes. Il résume brièvement ce que de récentes trouvailles nous ont appris de ses origines. Quant à son évangélisation, il admet volontiers qu'elle remonte à S. Paul lui-même, dont le voyage en Espagne est absolument certain. Or les bâtiments qui se rendaient de Rome en Espagne touchaient habituellement à Marseille. Mais on ne trouve de traces archéologiques attestant la présence de chrétiens à Marseille qu'au IIe siècle. Le martyre de S. Victor, dont on ne peut contester la réalité, ouvre l'histoire chrétienne de la glorieuse cité.

L'histoire de Marseille avant le XIe siècle, comme le catalogue de ses évêques, offre beaucoup d'incertitudes et de lacunes. En passant, l'auteur s'arrête aux écrivains marseillais, Cassien, Marius Victor, Salvien, Gennade, le marseillais d'occasion Paulin de Pella, sur lesquels on ne songerait peut-être pas à chercher des renseignements sous la rubrique « Marseille ».

Les deux derniers articles de ce fascicule sont consacrés à deux précurseurs de Dom Leclercq, Dom Edmond *Martène* et l'abbé Jean-Alexandre *Martigny*. Le premier, d'origine bourguignonne — il est né à Saint-Jean-de-Losne en 1654 — est un des grands savants français du XVIIe siècle. « Il vécut longtemps, travailla beaucoup, publia infatigablement et laissa assez de papiers et de notes pour fournir de la copie, près de deux siècles après sa mort, à des héritiers qui ne sont pas ses successeurs ». Cette pointe humoristique, par laquelle débute l'article, est suivie de mainte autre. Dom Leclercq n'est jamais plus en verve que lorsqu'il parle de ses anciens confrères en S. Benoît.

D'ailleurs *Martigny* n'est pas non plus sans lui inspirer plus d'une épigramme. Et dès les premières lignes. Les voici : « Vers le milieu du XIXe siècle, l'Eglise de France accordait son attention et ses éloges à des disciplines scientifiques assez peu rigoureuses. Il lui paraissait qu'une phrase éloquente ou un développement littéraire valait une démonstration méthodique. Ses membres ne pouvaient certes pas être taxés de paresse ou d'ignorance, mais il eût été difficile de découvrir parmi eux des intelligences cultivées accordant à la précision en matière d'histoire l'estime à laquelle elle a droit. » L'auteur ne fait d'exception que pour « trois robustes et perspicaces travailleurs : l'abbé Gorini, l'abbé Greppo et l'abbé Martigny » (col. 2322). On trouvera sans doute cet éclectisme bien sévère. En tout cas il a l'avantage de mettre en relief un fait extrêmement curieux : tous trois appartenaient au diocèse de Belley ; l'abbé Greppo était vicaire général, les deux autres dans le ministère paroissial.

Quoi qu'il en soit de l'affirmation pessimiste de Dom Leclercq, elle peut nous servir à mesurer le magnifique chemin parcouru depuis lors, puisque nos savants et nos érudits actuels ne se comptent plus, et qu'il en est de tout premier ordre, comme Dom Leclercq lui-même.

Chanoine E. DELVAL. *Le dernier poète parnassien.* Auguste Dorchain (1857-1930) ; préface de René Doumic. — In-8 de 116 p., 7 f. — Librairie Oscar Masson, à Cambrai.

On se rappelle que, le 6 février 1930, Auguste Dorchain, l'excellent poète peu connu du grand public mais très goûté par tous les esprits délicats, fut victime d'un terrible accident. Il sortait de chez lui, 6, rue Garancière, à Paris, lorsqu'il fut renversé par la voiture de M. Jean Tharaud, l'homme de lettres bien connu. Traîné sur une quinzaine de mètres, il eut la tête serrée entre une roue de l'automobile et le bord du trottoir. Emmené aussitôt à l'hôpital de la Charité, il y mourut le lendemain sans avoir repris connaissance.

Auguste Dorchain était né à Cambrai le 19 mars 1857. Etant élève au Lycée Corneille, à Rouen, il écrivit ses premiers vers et un vaudeville : *La fille du croque-mort*. A 24 ans, après des études de droit à Paris, il publiait son premier volume de vers, *La jeunesse pensive*, qu'il augmenta, puis corrigea dans de nouvelles éditions parues en 1883 et 1885. Celui-ci fut d'ailleurs couronné par l'Académie française.

Le poète avait rencontré dès les débuts l'aide encourageante de Sully-Prudhomme et de François Coppée et appartint dès lors à la famille des Parnassiens dont il était le dernier survivant.

Ses qualités se retrouvent dans son second recueil de poèmes, *Vers la lumière*, qui lui fut inspiré par son mariage. Au théâtre, il donna de nombreux à-propos et cinq pièces en vers : *Conte d'avril*, *Maître Ambros* (en collaboration avec François Coppée), *Rose d'automne*, *Pour l'amour*, et, trois mois avant sa mort, sa dernière œuvre : *La Revenante aux fleurs*, représentée à l'Odéon. On lui doit également une traduction du *Captif* de Cervantès, une étude sur *Ronsard et son école*, un traité de prosodie : *L'Art des vers*, et toute une série de petites anthologies qui sont des merveilles de présentation et de goût (Collection Gowans's International Library, à Paris, chez Perche)

Les membres de la Société d'Emulation de Cambrai ont voulu honorer celui qui fut à la fois leur concitoyen par la naissance et leur collègue comme membre de leur Compagnie. M. le chanoine Emile Delval, érudit, lettré, poète lui-même, fut chargé par elle du soin de rédiger une notice sur Dorchain. La notice est devenue un véritable volume grâce à la documentation de l'auteur. La présentation matérielle fait autant d'honneur à M. Delval que la rédaction. Tant de Sociétés, à l'heure actuelle, n'osent plus se faire imprimer ou le font si mal !

Cette remarquable publication est honorée d'une substantielle préface de M. René Doumic, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Celui-ci évoque avec émotion le souvenir d'un ami de toujours :

« Il a été, dit-il, de ceux qui entretiennent la flamme, qui l'empêchent de s'éteindre, qui transmettent à d'autres l'étincelle sacrée. Grâce à eux, la tradition ne s'interrompt pas... Dorchain a été l'homme de son œuvre. L'idéal qu'il y dessine, c'est celui qu'il a, sans s'y efforcer et par le mouvement naturel de son âme, réalisé dans sa vie. Pas d'œuvre d'une inspiration plus élevée, mais aussi pas d'œuvre d'une inspiration plus sincère. Comme il a chanté il a vécu. Le plus accompli de ses poèmes et le plus pur, c'est encore celui de sa vie... Une mort tragique terminait l'existence la plus paisible et la plus unie. Son horreur nous rend plus chère la mémoire du pur poète, de l'ami charmant, de l'homme délicieux qui fut toute noblesse et toute douceur. »

Veut-on savoir quel fut l'idéal du poète ? Lui-même nous répondra : « Mettre sa joie à vivre dans la libre soumission de tous ses actes à une règle de vie normale, cherchant la beauté chez les génies d'équilibre et de lumière, se préparant par la pureté à l'amour, par l'amour à l'action... », « aider par mon œuvre à la marche vers cet idéal, en le reflétant dans mes vers pour le susciter dans les âmes. »

A une époque où tant d'écrivains souillent leur plume, et où seuls l'amour impur et l'adultère semblent constituer une « matière littéraire », Dorchain demeure, comme l'écrit fort justement Ernest Prévost, « un des rares poètes de l'amour unique et des cœurs inséparés, de la fidélité lucide et sans phrases, des tendresses inaltérables et des immortels serments. » Et l'on a pu dire de lui qu'il était « le dernier représentant de la poésie dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé et de plus pur. »

Ce ne sont pas ces qualités, même quand s'y ajoute le souci raffiné de la forme, qui font les grands succès. On fut d'ailleurs injuste envers lui, surtout dans la dernière partie de sa vie. Cinq fois il se présenta aux suffrages de l'Académie ; cinq fois il échoua devant des concurrents dont trois au moins ne le valaient à aucun point de vue.

Faut-il donc mourir pour être enfin apprécié à sa valeur ? Les obsèques triomphales du poète furent le premier acte réparateur. M. le chanoine Delval vient de faire le second. Le souvenir d'Auguste Dorchain est pieusement conservé par un petit groupe de fervents. Le vendredi 6 février dernier, une messe anniversaire les réunissait tous en l'église Saint-Sulpice. Manifestation bien digne de ce grand honnête homme qui fut aussi un croyant sincère.

H. Chéramy, P. S. S. Les Catacombes Romaines. (Collection « Les Pèlerinages »). — In-18 jésus de 216 p., 10 f. — Paris, Flammarion.

M. Chéramy, professeur d'archéologie sacrée à la Procure de Saint-Sulpice, pèlerin assidu des sanctuaires de la Ville éternelle, nous a déjà donné une savante étude sur *Saint-Sébastien hors les murs*, et des pages intéressantes et agréablement illustrées sur « les commencements de l'Eglise romaine » dans *Le Visage de Rome chrétienne*. Aujourd'hui il met à la portée du grand public les *Catacombes Romaines*.

Ce livre fait partie d'une collection intitulée « *Les Pèlerinages* », où ont paru des ouvrages fort divers, sur Auray, Carthage, la Sainte-Baume, Font-Romeu, Lourdes, Sainte Odile, Sainte Radegonde. Rien qu'un texte, pas une gravure : ainsi en a décidé l'éditeur. Cela se supporte et même se comprend pour les titres qui viennent d'être cités, où le pittoresque soutient l'attention du lecteur. Mais les Catacombes ? comment nous donner sans un plan, sans la moindre reproduction d'une peinture ou d'une sculpture, l'idée de ces galeries souterraines ? Il semble qu'il y ait là une sorte de gageure, et elle a été tenue avec le plus grand succès. M. Chéramy a le don de faire voir, tellement son exposé est lucide, concret, et ses descriptions vivantes et alertes.

Rester dans la vérité scientifique sans rien sacrifier à la légende, mais l'unir au sentiment chrétien qu'éprouvaient autrefois et qu'éprouvent encore les disciples du Christ en visitant les Catacombes, voilà, n'est-il pas vrai, un beau programme, et il a été rempli. Si l'édition l'avait comporté, chaque page se chargerait de notes, se hérisserait de références : rien n'est avancé qui ne pourrait se justifier. M. C. en avertit le lecteur : « Vous êtes d'une génération qui aime la science sûre et vous n'accepteriez pas volontiers les récits fleuris, mais suspects, qui enchantaient nos pères. Rien ne sera décrit qui n'ait été vu bien des fois ; rien ne sera avancé qui ne se puisse prouver par un recours aux sources les plus pures. » L'auteur s'adresse à son frère le pèlerin et le prépare comme explorateur d'un pays inconnu ; il lui recommande la paix de l'âme, le silence, la méditation, la prière aux sanctuaires où furent ensevelis jadis les corps des martyrs ; il lui propose l'exemple d'un S. Charles Borromée, d'un S. Philippe Néri, d'une sainte Brigitte, qui réchauffèrent dans la nuit pieuse des Catacombes leur amour de Jésus ; il lui apporte enfin, dans une exposition savamment conduite, comme le disait S. Cyprien à Fortunat, « non une robe toute confectionnée, mais la laine et la pourpre dont sera fait le vêtement, d'autant mieux aimé qu'il l'aura tissé lui-même ».

Description générale, énumération des cimetières, brève analyse des usages funéraires, des fresques, des sculptures, histoire du développement des Catacombes, de leur ruine et de leur long abandon, de leur recherche et de leur exploration par les érudits depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, renseignements sur l'organisation toute moderne du pieux Collège des *Cultores Martyrum* pour le culte des martyrs dans ces lieux sacrés et de l'*Association des Amis des Catacombes Romaines* pour l'entretien de ce haut patrimoine de la famille chrétienne, tel est le sommaire de la majeure partie du livre. Il se complète par quelques chapitres consacrés aux sépultures de S. Pierre et de S. Paul, aux principaux cimetières, ceux de Saint-Sébastien *(ad catacumbas)*, de Priscille, de Do-

mitille, de Saint-Callixte, de Prétextat, de la voie Labicane, de Sainte-Agnès.

Les Catacombes Romaines constituent une « somme » historique, archéologique et artistique, qui sera non seulement un guide sûr et précieux pour le pèlerin, mais aussi rendra service à quiconque s'adonne à l'étude des origines chrétiennes.

Georges GOYAU, de l'Académie Française. L'Eglise en marche. *Etudes d'histoire missionnaire*, 3e Série. — In-12 de 256 p., 15 f. — Paris, Editions *Spes*.

Ce nouveau recueil, qui continue heureusement les deux premiers (voir *Ami* 1929, p. 153 ; et 1930, p. 638), s'ouvre sur un article relatif à la fondation, par M. le baron Descamps, d'une chaire d'Histoire des Missions à l'Université de Louvain. Et là M. Goyau définit fort heureusement le rôle qui sied au titulaire de cette chaire : « offrir sans relâche à l'expérience personnelle des missionnaires le concours de la recherche historique. » N'est-ce pas l'œuvre, éminemment utile, que lui-même accomplit à l'Institut Catholique de Paris ? Il en peut donc parler en connaissance de cause.

Dans ce petit volume, quelles brillantes pages d'histoire conquérante de l'Eglise !

Voici d'abord l'esquisse, vivante et singulièrement prenante, des 38 années d'épiscopat (1840-1878) de Mgr Verrolles, apôtre de la Mandchourie. Arrivé dans son lointain diocèse au milieu des circonstances les plus difficiles, le vaillant évêque ne se découragea jamais. A sa mort, il laissait la Mandchourie pleine de vie et d'avenir, avec 23 missionnaires, un séminaire de religieuses et des églises. Et la Mandchourie ne limita pas les horizons de cet homme, dont le cœur était assez large pour s'ouvrir aux soucis de l'Eglise universelle. Trois voyages en Europe permirent à Mgr Verrolles non seulement d'attirer l'intérêt des catholiques sur les lointaines contrées par lui évangélisées, mais encore de prendre part aux sollicitudes du pontife Pie IX, de l'Eglise de France et tout particulièrement de l'Eglise de Bayeux, son diocèse d'origine. Mgr Verrolles, conclut M. G., « mérite de figurer parmi les très grandes personnalités que la Normandie mit au service de Rome pour l'expansion du *Credo* chrétien ».

La visite apostolique de Mgr (depuis cardinal) Lépicier aux Indes (1924-1926) est pour l'auteur une superbe occasion de brosser le tableau de l'activité missionnaire catholique dans ce pays, profondément religieux, mais si attaché à ses pratiques et à ses castes, qu'il semble impossible à l'idée catholique d'y pénétrer profondément. Certes, à toutes les époques de l'évangélisation de l'Inde, mais surtout aujourd'hui, les efforts des missionnaires paraissent hors de proportion avec les résultats obtenus ; mais l'histoire d'hier éclaire les tentatives d'aujourd'hui. Et de plus en plus les moyens s'approprient aux conditions locales et se révèlent plus efficaces. Nous avons noté, à la lecture, une suggestion vraiment intéressante : « On commence à se demander, même, si des âmes qu'attire la contemplation bouddhique ne trouveraient pas quelque attrait pour la contemplation chrétienne, et pour ces occasions de libération intérieure que leur offrirait l'organisation rigide de la vie bénédictine : Mgr Lépicier, visitant à Kandy le vieux rameau bénédictin des Sylvestrins, qui évangélisent la région, et constatant que le spectacle même offert par leur vie religieuse était pour eux un puissant moyen d'action, envisageait l'époque où l'on verrait des monastères chrétiens indigènes satisfaire à ce besoin de spéculation méditative et d'union avec le divin, qui travaille tant d'âmes hindoues » (p. 68).

« L'apostolat des Picpuciens aux Iles Gambier » est une solide étude historique et critique sur les débuts de cet apostolat et sur l'action du fameux P. Laval aux îles Gambier. Personnalité de premier plan, le P. Laval sut s'imposer aux indigènes et déplaire aux administrateurs. On lui reprocha surtout d'avoir abusé de son autorité pour exploiter commercialement les ressources des îles au profit de sa société religieuse. M. Goyau a consacré tous ses soins à départager le vrai du faux et à replacer le zèle apostolique du P. Laval sous son vrai jour. Il n'affirme pas que tout fut parfait. Mais il rappelle que l'animosité vouée au P. Laval eut d'abord pour prétexte la sévère législation qu'il avait établie chez les indigènes contre la séduction et l'adultère. Et cela est à l'honneur du P. Laval. En ce qui concerne les accusations de monopole commercial, il se rallie à la conclusion d'un enquêteur impartial, le futur amiral Aube : « D'autres peuvent ne pas croire à la parole, au serment des prêtres catholiques : il n'en va pas ainsi de nous ; convaincus de la sincérité de *ces deux prêtres* (Mgr Jaussen et le P. Laval), *plus hommes de bien en définitive que la majorité de ceux qui les accusent* (c'est le commandant Aube qui souligne), nous les plaçons au-dessus de ces accusations, et nous croyons qu'elles sont sans fondement, du moins en ce qui touche l'exploitation de ces îles au profit de la société religieuse dont ils sont les représentants. » Et la conclusion personnelle de M. Goyau est hautement favorable : « Quelques réserves qu'on puisse faire sur certaines sévérités du P. Laval, les Picpuciens gardent l'honneur d'avoir commencé dans ces îles la besogne civilisatrice ; les hommages éclatants qui, durant près d'un quart de siècle, furent rendus à leur action n'ont pu être effacés par les polémiques douloureuses et passablement stériles, qui vinrent ensuite gêner cette action sans d'ailleurs réussir à y mettre un terme » (p. 130).

Algérie et Tunisie retiennent ensuite l'attention du professeur de missiologie. C'est tout d'abord un coup d'œil rétrospectif sur « l'indifférence des poètes » et « les visions historiques de Michaud », lors de la conquête d'Alger. Mais c'est surtout l'évocation des merveilles accomplies par « la charité française dans l'Algérie reconquise » ; et la charité nous apparaît ici sous les traits sympathiques d'Emilie de Vialar et des religieuses de son Institut naissant (Sœurs de St-Joseph de l'Apparition). C'est enfin l'action de « la France catholique en Tunisie », action dont les Pères Blancs sont aujourd'hui les pionniers hardis et dont le dernier épanouissement a été le splendide Congrès eucharistique de Carthage.

Avant de clore le volume par d'intéressantes considérations sur les rapports des missions et de la colonisation, M. G. nous donne un bref aperçu des résultats obtenus par l'enquête du baron du Teil sur « la crise familiale chez les Noirs ». Il semble bien que seul le christianisme, avec sa morale surhumaine et pourtant si humaine, puisse remédier aux dangers que la « civilisation » fait courir à la famille. L'auteur rappelle opportunément le quadruple vœu formulé par Mgr Le Roy (p. 226-227).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 3 augusti 1932.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE *(suite)*

Comment les plantes se distribuent dans l'espace (suite)

II. — LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE DYNAMIQUE

Dans tout ce qui précède [1], nous avons considéré les choses dans leur *statu quo* et sous l'angle de la stabilité. C'est-à-dire que nous avons succombé à l'illusion qui nous fait prendre perpétuellement le mouvant et le passager pour du définitif. Dans ce monde éphémère plus éphémères encore, nous attribuons le prestige de la durée à tout ce qui passe un peu moins vite que nous-mêmes. Nous sommes dupés par les apparences.

Assurément ces divisions de géographie botanique, que nous venons d'indiquer, reposent sur une réalité, mais c'est une réalité en perpétuel changement, aussi mouvante qu'un fleuve qui s'écoule. Les plantes, sur la face de la terre, ne nous paraissent immobiles et enchaînées entre des frontières fixes que par suite de notre vue trop courte. En réalité ces frontières craquent et se déplacent perpétuellement au cours des âges, sous la poussée des populations végétales qui se bousculent d'un côté comme de l'autre de chacune d'elles. Leurs parois sont le champ d'une sorte d'osmose, ou mieux encore ressemblent à un filet qui laisse passer, entrer ou fuir, toujours quelque poisson. En un mot la géographie botanique n'est pas en réalité statique, mais dynamique. Les plantes ne sont sédentaires qu'en apparence; ce sont, en fait, des voyageuses, des émigrantes, dont les haltes, bien courtes si on les mesure à l'échelle géologique, peuvent durer quelques millénaires.

Les preuves sont nombreuses et tangibles de leurs déplacements et migrations. Maints exemples nous montrent qu'elles sont parfaitement en état d'entreprendre des migrations de ce genre, et parfois même assez rapidement sur des étendues plus ou moins grandes. Un exemple classique est celui de la flore des moraines terminales des glaciers alpins. On sait que ceux-ci, après une phase d'extension maximum, n'ont cessé d'abandonner du terrain au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Néanmoins on a pu constater continuellement, toujours à la même distance du front des glaciers, la présence des plantes caractéristiques des moraines, suivant ainsi pas à pas la masse glaciaire dans sa retraite. Ce fait d'expérience courante nous amène légitimement à induire qu'au retrait général des glaciers, qui a marqué la fin de l'époque glaciaire, il en a été exactement de même et que la flore alpine, chassée dans la plaine par les glaces et étroitement comprimée entre la calotte glaciaire arctique et les extensions des grands glaciers alpestres, s'est mise à suivre le retrait des glaces exactement de la même façon qu'elle le fait sous nos yeux depuis cinquante ans. Et c'est ainsi que pas à pas la flore arctique et la flore alpine, qui s'étaient trouvées provisoirement en contact, ont regagné, depuis la dernière extension, au cours du quaternaire récent, les territoires sur lesquels elles règnent aujourd'hui. Non point, comme il va de soi, sans que se soient produits quelques mélanges dont la trace se perpétue jusqu'à nous.

De même que nous venons de saisir la marche des plantes sur le fait et en train de s'opérer, nous pouvons constater avec quelle rapidité des terres encore dépourvues de végétation, se peuplent par l'arrivée d'émigrantes parties des pays voisins. On a pu observer ces phénomènes sur des coulées de lave autour de volcans récents, sur des îles récemment émergées. Les laves du volcan Georgios, dans l'île de Nea Kaïmeni de la mer Egée, datent de l'éruption de 1866. En 1911 elles offraient déjà le spectacle d'une riche végétation, étroitement apparentée à celle d'une île voisine, Mikra Kaïmeni, qui n'en est séparée que par un étroit chenal, et dont les laves, elles, datent de 1570.

Bien connu aussi l'exemple de Krakatoa, entre Sumatra et Java. Une épouvantable catastrophe, en mai 1883, anéantit complètement la luxuriante végétation de l'île et plus de la moitié de sa surface s'effondra sous les flots. Trois années plus tard, en juin 1886, un botaniste pouvait récolter dans l'île dévastée quinze espèces de plantes à fleurs et huit espèces de Fougères. Les graines et les spores de ces plantes avaient dû faire un chemin de 18 à 20 kilomètres, selon les cas, pour venir s'installer à Krakatoa depuis leur station la plus rapprochée sur les côtes de Selesi, Sumatra ou Java. Chez six de ces plantes à fleurs et chez toutes les Fougères, on pouvait attribuer le transport à l'action du vent; pour les neuf autres plantes, en raison de la structure et du poids de leurs graines, c'est le transport par mer qui semblait devoir être mis en cause. En 1896, un autre voyageur retrouva encore neuf de ces plantes à fleurs et sept Fougères, et en plus vingt-six autres Phanérogames nouvelles. Nouvelle exploration en 1904 : à cette date, l'île avait acquis, en plus, cinquante-huit plantes à fleurs, quatre Fougères et deux Mousses. Le plus grand nombre de ces espèces avait dû être apporté par les courants marins, un tiers par le vent et une huitaine par les animaux. Enfin, en 1919, la flore de Krakatoa s'était encore augmentée de quatre-vingt-seize Phanérogames, de trente-sept Fougères, de trente-deux Champignons. En tout, depuis 1883, soit en une quarantaine d'années, c'est un total de cent cinquante-six Phanérogames, de quarante-neuf Fougères, de trois Mousses, de un Lichen, de quarante Champignons, de vingt-trois Algues d'eau douce, qui a traversé les bras de mer environnants

[1] Voir le précédent n° de l'*Ami*, p. 497 et suiv.

et fait de 20 à 90 kilomètres, pour venir s'installer sur le sol dénudé.

Parfois l'envahissement de certaines espèces s'opère avec une rapidité déconcertante. Ce sont encore des exemples pris au cours des dernières années qui nous le montreront. Il existe partout en Europe, dans les champs cultivés et les décombres, une grande plante sans aucune grâce portant des grappes fournies de petites fleurs en capitules, à pétales peu visibles et sans éclat *(Erigeron Canadensis)*. C'est une de nos mauvaises herbes les plus incontestables. Or elle est parvenue en Europe seulement vers 1650, et au bout d'un siècle on la signalait déjà dans les différents pays européens. Sa première mention dans notre vieux continent remonte à 1654, date où elle figure pour la première fois sur le catalogue d'un Jardin botanique, celui de Blois. En 1674, le botaniste Boccone la connaissait, et se déclarait de même avis sur la provenance de cette plante que les savants parisiens, qui la regardaient comme apportée de Crète ou du Canada. Dès 1715, Morison rapporte qu'au dire de certaines gens cette plante américaine croissait dans les bois et les champs d'Europe. A la date fatidique de 1753 [1], Linné indique comme répartition de cette espèce : « Canada ; Virginie; maintenant dans le midi de l'Europe. » Encore inconnue en Prusse en 1703, elle était devenue commune partout à la fin du XVIII[e] siècle. On la signalait, en 1762, comme commune autour de Vienne, sur les décombres, les murs, les terres cultivées, et comme entièrement naturalisée en Autriche. En 1768, elle n'est plus rare en Suisse. En 1814, elle abonde dans les Carpathes. Elle atteint les îles de la Mer du Nord dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Elle fait maintenant partie de notre flore et ne se distingue en rien de nos espèces autochthones, et résiste beaucoup mieux qu'elles aux « feux de brousse » locaux. Sa prodigieuse fécondité et l'extrême légèreté de ses graines expliquent la rapidité de son invasion. A l'heure actuelle elle est répandue dans le monde entier, y compris l'Australie, et compte parmi le petit nombre des plantes vraiment cosmopolites.

Dans les bois clairs et humides, dans les mauvais prés, sur les dunes, les décombres, dans les cimetières (surtout sur les murs), le long des voies ferrées, dans les champs marécageux, on rencontre de temps à autre une sorte d'*Aster* à fleurs mauve pâle, qui n'a fait son entrée dans la flore européenne qu'à la fin du XVIII[e] siècle et compte maintenant parmi ses représentants reconnus, bien qu'il reste beaucoup plus rare, et surtout beaucoup plus éloigné des habitations de l'homme que le précédent [2]. Celle-ci fut d'abord cultivée dans les jardins comme fleur d'ornement. En 1753, Linné ne la connaissait pas encore en Europe. Mais en 1772, elle se rencontrait aux environs de Vienne (Autriche) et vingt deux ans plus tard elle était dite « répandue » en Autriche. A partir de 1840, on la voit signalée dans les flores de tous les pays d'Europe. Pour l'instant, elle pénètre chaque année plus loin dans les vallées des Alpes autrichiennes et suisses. En France, elle semble nous être arrivée par l'Est.

L'histoire du *Galinsoga* n'est pas moins étonnante. Originaire des Andes, surtout péruviennes, cette Composée était cultivée au Jardin des Plantes de Paris. En 1797 ou 1798, un professeur de botanique de Brême en demanda des graines et la mit dans ses cultures. C'est de là qu'elle se répandit dans toute l'Europe centrale et jusqu'en Bessarabie. Bien que les Allemands la nomment « Franzosenkraut, » elle n'a pas encore pénétré jusqu'à ce jour en deçà du Rhin, mais il faut s'attendre à la voir apparaître quelque jour, car ses facultés d'invasion, en raison des crochets qui enveloppent ses nombreuses graines, sont tellement développées qu'elle aussi tend au cosmopolitisme. Depuis un siècle et demi, elle s'est installée dans les trois Amériques, dans l'Afrique tropicale et australe, dans les Indes jusqu'à l'Himalaya, en Australie, en Nouvelle-Zélande et jusqu'à l'île Norfolk, perdue entre cette dernière et la Nouvelle-Calédonie.

Autre invasion américaine qui s'accomplit également sous nos yeux, celle de la Matricaire discoïde, aujourd'hui établie comme chez elle le long des chemins et dans les rues, les dépôts de débris ménagers, les terrains vagues, les cours des maisons de nos villages, et même les champs et jusque, parfois, dans les Bruyères, mais surtout dans les gares et aux environs des chemins de fer. Celle-là, bien que venue par l'Amérique du Nord, semble pourtant originaire de l'Asie septentrionale. C'est encore des jardins botaniques qu'elle s'est évadée pour gagner la campagne et se transformer aussitôt en émigrante. Elle semble avoir pris le départ près de Berlin, en 1852. Vingt ans après, elle était connue de Kœnigsberg, de la Silésie, de la Thuringe, du Schleswig. Dans l'Est de la France, dans la région parisienne, elle n'est plus une rareté. Son originalité a été, pour s'installer à travers l'Europe, d'imiter les hommes en suivant les voies ferrées.

Bien d'autres étrangères, au cours de ce demi-siècle, ont acquis leurs lettres de naturalisation dans l'Ancien Monde : deux espèces de Balsamine à fleur jaune *(Impatiens parviflora* et *I. fulva)*, le redoutable Elodea qui infeste nos eaux, un Jonc *(J. tenuis)* qui envahit nos chemins des sous-bois et même des pâturages, nombre d'Asters, un ou deux Solidages, etc.

A l'intérieur de l'ancien continent, les déplacements des aires ne sont pas moins rapides quel-

[1] Publication du *Species* de Linné, auquel les modernes font commencer la systématique.

[2] C'est la plante couramment appelée *Stenactis annua (L.) Nees*, mais par suite d'une ancienne erreur d'identification récemment reconnue. Son vrai nom est *Erigeron ramosus* (Walter) Britt. Le vrai *Stenactis annua* existe d'ailleurs également chez nous, mais beaucoup plus rare. On vient de le découvrir en Côte-d'Or.

quefois. Je n'en donnerai, afin de me limiter, que deux exemples : la Véronique de Perse et le Seneçon printanier.

La première *(Veronica Tourneforti)* a été signalée en 1805 comme s'étant échappée du jardin botanique de Carlsruhe, mais il est aussi vraisemblable de penser qu'elle s'est petit-à-petit acheminée de sa patrie, l'Asie Mineure, à travers l'Europe et le nord de l'Afrique, avant d'être remarquée. Au cours des trente premières années du dernier siècle, on la signala successivement en Autriche, en Italie, dans le midi de la France. Vers 1844, elle était commune dans toutes les plaines et vallées de la Suisse ; en 1860, elle avait envahi toute l'Allemagne. En France, dès 1830, elle était répandue dans le Midi, et avait déjà atteint l'Alsace. Vers 1880, elle passait encore pour assez rare dans la région parisienne. Aujourd'hui, dans toute la plaine française, elle est l'espèce la plus répandue du genre dans les champs cultivés.

Le Seneçon printanier *(Senecio vernalis)*, par contre, n'a que récemment franchi notre frontière [1], mais il menace sans aucun doute, si l'on en juge par ses précédents, de ne pas s'en tenir là. Son histoire est des plus instructives pour le sujet qui nous occupe. C'est originairement une plante sarmatique abondamment répandue dans les steppes du centre et du sud de la Russie, dans les steppes aussi bien que dans les montagnes du Caucase. Les premières observations sur sa présence en Europe centrale remontent à 1726, et, depuis lors, on peut suivre sa marche vers l'Ouest presque année par année, en tout cas décade par décade. A cette date, on constatait son arrivée au centre de la Prusse orientale, où elle était prise pour une Jacobée, et on avait déjà, quelques années auparavant, dans la même région, recueilli sans le reconnaître son hybride avec le Seneçon vulgaire. Vers 1820, la plante envahissait la Haute-Silésie, vers 1830 les environs de Dantzig ; vers 1850, elle entamait le Brandebourg, passait l'Elbe vers 1860, la Weser vers 1890, le Rhin vers 1910. C'est à cette dernière date qu'on la rencontrait pour la première fois chez nous, à Forbach ; deux ans plus tard, elle était à Wissembourg, bientôt après au port de Strasbourg, et, en 1916, dans les champs de Trèfle et de Luzerne près de Colmar. D'une année à l'autre elle fera très vraisemblablement irruption dans la région parisienne.

Ce sont presque uniquement des Composées que nous avons énumérées, à deux ou trois exceptions près. C'est que les espèces de cette famille sont tout particulièrement organisées pour livrer leurs graines, légères et munies d'appareils sustentateurs, à l'emprise des vents et s'en aller ainsi occuper les terrains libres, sables, grèves, jachères, bords des chemins, etc. D'autres espèces nous arrivent par eau. C'est le cas de deux Bidents, dont les graines munies de crochets tenaces, se fixent au flanc des bateaux, péniches et chalands, suivent avec eux les canaux et voies navigables, s'en détachent par le frottement exercé sur la coque par les objets extérieurs, et finalement vont germer sur les rives. C'est ainsi que le *Bidens connatus* a envahi, depuis la guerre, la plupart de nos canaux de l'Est et du Centre, et que le Bident à fruits noirs [1] s'est avancé au cœur de la région parisienne, sur les bords de la Seine dans le coude de Bougival.

Les animaux ne se privent pas d'aider certaines plantes à se répandre. C'est ainsi que le Groseillier rouge, inconnu de l'antiquité, aussi bien des Grecs que des Latins, s'est répandu dans tout l'Ouest de l'Europe, pendant le moyen âge, depuis les pays du Nord, sa patrie, transporté tant par les oiseaux amateurs de baies que par l'homme lui-même, mais d'une façon où, pour répéter le mot d'un vieux botaniste de mes amis, « la main de l'homme n'est pour rien ». Le Jonc grêle, dont j'ai parlé plus haut, semble bien se répandre en collant ses graines, un peu mucilagineuses comme celles du Lin, aux roues des chars et chariots qui les déposent ensuite dans les ornières. Mais d'autres fois, les moyens par lesquels ont lieu ces migrations végétales restent pour nous énigmatiques. C'est le cas de la Véronique de Perse, entre autres, un peu aussi celui des Cactus du genre *Opuntia*, les Figuiers de Barbarie ou Raquettes, qui, depuis la découverte de l'Amérique, une fois apportés en Espagne et au Portugal, se sont répandus dans toute la région méditerranéenne, puis dans tous les pays subtropicaux, et jusque dans l'Inde et en Australie.

A côté des espèces dont nous pouvons suivre les étapes, combien d'autres pour lesquelles cela nous est impossible ! Combien de déplacements qui ne sont pas remarqués ! En particulier parmi les plantes des prairies, des forêts, des tourbières, des landes. Les botanistes ne sont pas assez nombreux, leurs observations ne sont pas assez complètes, leur champ de recherches souvent est trop localisé, enfin leur documentation est fréquemment trop insuffisante, pour qu'il en soit autrement. La plupart des modifications subies par les aires passent inaperçues, ou encore, lorsqu'on les soupçonne, restent difficiles à établir avec certitude. C'est ainsi que la grande Digitale à fleurs pourpres, abondante dans l'Ouest, semble bien gagner du terrain en direction de l'Europe centrale, en même temps que certaines plantes des steppes du sud-est s'acheminent vers l'Ouest.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure que, même à notre époque, l'aire géographique de beaucoup d'espèces n'est nullement définitive et immuable, de beaucoup, pour ne pas dire de toutes. Il est très possible que des déplacements d'espèces comme ceux du Seneçon printanier ou du *Pterotheca Nemausensis* dont nous avons

[1] Il a d'ailleurs été trouvé déjà chez nous vers 1850, aux environs de Montpellier, à Port-Juvénal, amené par les déchets de laines ; mais il ne s'y est pas maintenu.

[1] *Bidens melanocarpus* Wiegand, récemment découvert à Rueil (S.-et-O.).

parlé cette année même[1], révèlent une influence persistante des modifications du climat consécutives à l'époque glaciaire. Mais il se peut aussi que la cause nous en échappe encore entièrement.

Très différent est le sort des espèces qui parviennent ainsi d'un territoire dans un autre qui leur est étranger. La plupart disparaissent complètement sans donner de descendance ou tout au plus après la première génération. On peut supposer que la raison en est, pour un certain nombre d'entre elles, qu'elles ne trouvent pas, dans leur nouvel habitat, les insectes ou les oiseaux aux bons offices desquels elles avaient l'habitude de recourir pour la fécondation et, par suite, n'arrivent pas à produire une première récolte de graines. D'autres se maintiennent sur le terrain nouveau quelques années, parfois une dizaine d'années, mais sans aucune tendance à s'étendre sur un cercle plus vaste. Seule une petite proportion des graines donne de nouvelles plantes, sans dépasser sensiblement le nombre des plantes-mères. Sans doute les influences climatiques sont-elles pour beaucoup dans cette limitation des forces d'expansion de ces espèces ; mais visiblement ces influences n'agissent pas seules et se compliquent d'autres forces mal déterminées. Très nombreuses, au cours du siècle passé, sont les espèces accidentellement ou volontairement apportées d'Amérique et implantées sur notre sol, et pourtant seule une infime quantité, parmi elles, s'est vraiment naturalisée chez nous. Il semblerait qu'au contraire de nombreuses plantes européennes, dans le même laps de temps, se sont fait une place importante dans les pays éloignés, aux Antilles, en Amérique du Sud, en Australie.

Il arrive parfois que, dans leur nouvelle patrie, les plantes introduites acquièrent une nouvelle puissance expansive, qu'elles n'avaient plus dans leur pays d'origine. Elles en viennent à prendre la place de la flore autochthone. Tel fut, par exemple, le cas du Solidage d'automne, qui a envahi les vallées de nos grands fleuves ; celui de l'Elodea, qui chasse des eaux où il s'introduit à peu près toutes les autres plantes phanérogames ; celui des Figuiers de Barbarie, dans les régions subtropicales, etc. Mais il arrive aussi, qu'au bout d'un certain temps, ces envahisseurs se calment et perdent leur énergie de propagation ; ils n'empiètent plus ou même reperdent le terrain gagné. De surabondants qu'ils étaient ils deviennent rares et exceptionnels. C'est ainsi que le Chrysanthème des moissons, qui semble n'avoir envahi le Midi qu'à la fin du XVIIIe siècle, était devenu, au XIXe, dans beaucoup de régions de l'Europe, tellement surabondant que le botaniste Koch l'appelait « un vrai fléau »[2]. Aujourd'hui il est devenu assez rare presque partout, et ne se rencontre plus du tout sur de vastes territoires. Il faut dire que le soin apporté depuis lors à la purification des graines de Céréales est pour beaucoup dans ces résultats, ainsi que le remplacement des jachères par une culture et une fumure méthodiques.

Mais ce recul n'est pas le fait des seules espèces étrangères. Il y a également des plantes de notre région, de vieilles concitoyennes, qui elles aussi s'effacent, réduisant de plus en plus la superficie qu'elles occupent et battent en retraite sur tous les fronts. Un exemple classique est celui de la Châtaigne d'eau *(Trapa natans)*. Aux époques interglaciaire et postglaciaire elle s'étendait beaucoup plus loin vers le nord de l'Europe qu'à l'époque actuelle. Elle se rencontrait, les débris de fruits qu'on y retrouve en font foi, dans tout le Danemark, dans la partie méridionale de la Péninsule scandinave, dans les lacs de Finlande, et même plus au nord encore[1]. Aujourd'hui elle n'existe plus, dans la Région parisienne, à l'état naturel ; toutes les stations que l'on en connaît encore résultent d'introductions artificielles. Plus à l'est, elle atteignait, à l'époque historique, l'Ardenne, le Harz, la ligne déterminée par les villes de Vilno, Vitebsk, Moscou, Nijni-Novgorod. Aujourd'hui, elle ne dépasse plus guère l'Alsace, où même elle se raréfie de plus en plus. Outre qu'elle ne supporte pas les eaux calcaires, elle paraît posséder de grandes exigences de calorique pour le développement normal de ses fleurs et de ses jeunes fruits. Aussi de nombreux botanistes considèrent que ce retrait vers le sud se trouve en corrélation avec une modification du climat.

Bien souvent, à notre époque, mais sans doute aussi à diverses époques de la période historique où les déboisements et défrichements occupèrent une bonne part de l'activité humaine, comme aux XIIe et XIIIe siècles, c'est à la suite de la mainmise de l'homme sur le territoire occupé par elles que les plantes se retirent ou disparaissent, rétrécissant ainsi sensiblement leur aire primitive. Les drainages, la mise en culture, l'exploitation du sol, des forêts, des prairies, des eaux, disputent continuellement la place à une multitude d'espèces, en anéantissant un certain nombre sur de vastes étendues. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on est obligé de créer des « Réserves » où la destruction de la flore naturelle est interdite. Il existe, comme l'on sait, d'immenses réserves de ce genre aux Etats-Unis ; l'Allemagne ne compte pas moins de 110 territoires ainsi protégés par la Prusse dans son ensemble, de 38 pour la Bavière, de 13 pour le Wurtemberg. En France nous commençons à peine à comprendre l'intérêt

[1] P. 153.

[2] Une seule plante peut donner le chiffre formidable de 12.000 graines. Par leurs feuilles, ces végétaux tiennent un peu des plantes grasses, de sorte que, même arrachés, ils résistent encore longtemps à la dessication et souvent reprennent racine.

[1] Elle était récoltée par les hommes de l'Age de Pierre, qui en faisaient leur nourriture. On a même supposé qu'ils la multipliaient autour de leurs demeures et en faisaient pour ainsi dire la culture. Aujourd'hui encore dans le sud de l'Asie elle nourrit, pendant cinq mois de l'année, une population de 40.000 personnes.

de pareilles mesures, et il n'y a guère que la Camargue actuellement où l'on ait osé les essayer. Sous le nom de libertés, nous entendons bien que soit comprise celle de détruire aveuglément les richesses de la nature. Déjà nos ancêtres les Gaulois mettaient au-dessus de tout leurs caprices individuels.

Comme aujourd'hui, dans le passé les aires des plantes se sont modifiées souvent très profondément. Nous savons, par les restes fossiles que nous en avons recueillis, que d'innombrables groupes végétaux sont complètement disparus et que beaucoup d'autres ont possédé autrefois une répartition géographique singulièrement plus étendue que de nos jours. Beaucoup de plantes qui habitaient l'Europe à l'époque tertiaire sont aujourd'hui cantonnées dans l'Amérique septentrionale, ou dans les régions caucasiennes ou en Extrême-Orient. Ici encore on ne peut guère s'expliquer ces changements sans admettre une modification totale des climats. D'ailleurs celle-ci n'est pas douteuse, puisque le Spitzberg portait alors une riche végétation forestière.

Les modifications corrélatives des aires et du climat ou du sol lui-même peuvent se concevoir de différentes manières. Un premier cas sera celui où la plante élargit son aire sous l'influence de conditions climatiques meilleures, de la formation de terrains nouveaux, par exemple par le retrait des eaux ou des glaciers, la surrection de terres jusqu'alors immergées, la projection de débris volcaniques, etc. L'un des cas les plus curieux de cette expansion se rencontre lorsqu'elle a lieu par bonds, créant ainsi à la plante une aire fragmentée, ou, si l'on veut, plusieurs aires indépendantes. Le transport des spores et des semences légères par le vent est le plus souvent responsable de pareilles enjambées à travers l'espace. Parfois aussi c'est l'eau, soit des torrents et des rivières, soit des océans qui doit être mise en cause. Mais non moins fréquemment il faut chercher du côté de l'activité humaine, surtout pour les temps modernes, où les grands voyages et les échanges de continent à continent n'ont cessé de se multiplier. Si l'Agave, si diverses espèces de Figuier de Barbarie possèdent aujourd'hui de vastes aires disjointes, l'une au Mexique, une autre dans la région méditerranéenne, et, pour la dernière de ces espèces, d'autres encore dans les zones chaudes de notre globe, c'est grâce à l'homme. Encore ne faudrait-il pas croire que, pour si rare qu'il s'y montre, le même phénomène ne se soit pas présenté dans les temps anciens. La plupart des « mauvaises herbes » de nos champs de céréales nous sont parvenues avec l'extension des exploitations agricoles, de régions parfois fort éloignées, la Perse, par exemple, ou l'Asie antérieure. La Lampourde *(Xanthium)* est parvenue en Europe de l'Asie ou de l'Afrique en même temps que les Huns ou les Tartares.

Inversement des aires continues ont été rompues par l'action de l'homme, surtout autrefois, au temps des grands défrichements, ou par l'assèchement des marais, la transformation des steppes en cultures. La superficie même des aires a pu se restreindre et diminuer sensiblement, par exemple dans le cas où le climat est devenu moins favorable, de sorte que la plante a de la peine à se maintenir ; ou encore dans celui où le sol lui-même s'est transformé au désavantage de la végétation qui le couvrait. Il est clair que, tandis que la plaine s'élevait graduellement pour former la chaîne alpine, les plantes de plaine qu'elle portait se trouvaient de plus en plus mal à l'aise, abandonnaient du terrain, jusqu'à en disparaître complètement. Il a pu suffire d'un ou deux hivers pour détruire de nombreuses espèces, de quelques étés trop courts pour interdire à maintes autres de mûrir leurs graines et par suite de se reproduire. Sur d'autres points ce seront des inondations qui auront fait disparaître diverses espèces d'une partie de leur aire antérieure. Le déplacement des océans, en recouvrant définitivement des surfaces continentales, a sans aucun doute plus d'une fois produit des résultats analogues.

Un troisième cas de modification des aires végétales se rencontre quand l'aire elle même se déplace dans son ensemble, avançant d'un côté et reculant de l'autre. Que de nombreux cas de ce genre se soient rencontrés, nous sommes obligés de l'admettre, par exemple pour les périodes glaciaires, interglaciaires et postglaciaire, pour la migration des flores montagnardes et alpestres, etc. Les extensions des glaciations ont contraint les plantes des hautes montagnes à descendre dans la plaine ; les reculs des glaces leur permettaient, à chaque phase, de reconquérir un peu du terrain abandonné. De même pour les espèces du Nord. L'abaissement général de la température les poussait à s'étendre vers le Sud où elles trouvaient des conditions d'existence normales ; puis le relèvement de cette même température les contraignait à refluer vers le Nord, afin d'échapper à des influences climatériques auxquelles elles n'étaient pas adaptées. Il semble même qu'actuellement ce mouvement de retraite des espèces nordiques n'est pas encore achevé. C'est ce que tendrait à prouver la présence, dans les régions tempérées, de « Reliques glaciaires, Glacialrelikte. »

Au cours des mouvements d'avance et de recul des aires, tels que nous avons essayé de les faire saisir, on comprend facilement qu'il se trouve, comme dans toutes les troupes qui battent en retraite, des traînards et des retardataires, qui ne suivent le gros de l'armée qu'à grande distance et plus d'une fois s'en trouvent complètement coupés. Ce sont ces isolées laissées en arrière que l'on nomme des « reliques. » Plus exactement on devrait dire que ce sont les stations où elles croissent qui sont appelées des « stations-reliques ». Il peut même arriver que le détachement

principal ait été anéanti par des modifications de climat ou de terrain, et que seuls survivent les individus qui se sont trouvés suffisamment bien dans leur petit coin abrité et n'en sont pas sortis. Le cas se rencontre dans l'histoire humaine au cours des grandes guerres ; il n'est pas exclu de l'histoire des plantes. Il existe une grande Composée à fleur jaune assez voisine des Seneçons, qui habite aujourd'hui les marais tourbeux de la Pologne, de la Bohême, de la Sibérie *(Ligularia Sibirica)*. Or à l'époque glaciaire elle était venue se réfugier jusque dans le Midi de l'Europe et, dans sa retraite vers les régions boréales, elle a jalonné sa route de petits postes où tiennent encore aujourd'hui quelques survivants. Il en existe un dans la Côte-d'Or, quelques-uns dans le Puy de Dôme, le Cantal, la Lozère, l'Aveyron ; enfin le dernier de tous et le plus retardataire, pour la plus grande joie et la plus grande fierté des botanistes locaux, se trouve jusque dans les Pyrénées-Orientales, dans le Capsir. Très analogue est le cas du Bouleau nain, petit buisson de soixante centimètres à un mètre, à toutes petites feuilles arrondies d'à peine un centimètre. Le gros de ses populations habite les régions boréales de tout le Territoire holarctique : Europe, Asie, Amérique. De leur passage chez nous, elles ont laissé des traces qui leur survivent, dans les tourbières des Ardennes, du Jura, et finalement de la Haute Loire et de la Margeride. Leurs derniers représentants sont pour nous, on le conçoit, d'éminentes raretés. Il est un autre Bouleau, un peu plus grand *(Betula humilis)*, dont l'aire commence exactement au sud de celle du précédent qui occupe encore le bord septentrional des Alpes centrales, la Pologne, la Galicie, le sud de la Suède, mais surtout le nord de la Russie et la Sibérie. On n'en connaît pas de station chez nous. Mais dans les Alpes, il représente certainement lui aussi une relique glaciaire.

On peut distinguer différentes sortes de « reliques » florales. Il y a des « Formations-reliques ». Nous avons vu, dans une causerie antérieure, ce qu'est une « Formation ». Forêt, prairie, garrigue, maquis, voilà des « Formations ». Or il arrive que, d'une unité végétative de ce genre, les principaux représentants aient disparu et que d'autres leur survivent sur place. Sur beaucoup de points, par exemple, les Myrtilles (Airelles, *Vaccinium)* demeurent vivaces très longtemps après que la forêt où elles vivaient a été abattue. Il en va de même pour la Fougère-Aigle. Dans bien des cas la présence, en plein champ ou à découvert, de ces espèces suggère la présence d'anciennes forêts dont des recherches historiques confirment l'existence.

Il existe également des « Reliques-géomorphologiques ». Elles se rattachent à une modification de la structure de la croûte terrestre, comme sont les dislocations de régions continentales, leur séparation par création d'un bras de mer, l'adduction d'eau douce ou d'eau salée, etc. C'est ainsi qu'on trouvera des formes marines retenues prisonnières en eau douce, et témoignant de la présence ancienne de la mer.

Enfin les plus nombreuses et les plus intéressantes de toutes sont les « Reliques-Climatiques », restes de groupements qui autrefois dominaient dans une région et qui s'en sont trouvés chassés par les modifications du climat. Ces arrière-bans végétaux se sont trouvés protégés, lorsqu'a éclaté la désharmonie entre végétation et climat, par des circonstances locales qui atténuaient cette désharmonie. Ainsi des endroits plus froids, mal exposés, des cols où l'enneigement dure plus longtemps, des marécages siliceux d'une altitude élevée, ont gardé des plantes provenant d'une période froide antérieure : ce sont nos « Reliques-glaciaires » ; tandis que d'autres, bien ensoleillés, abrités des vents froids, encaissés, sur terrain calcaire propice à l'échauffement, rochers chauds exposés au midi, ont conservé des espèces provenant des périodes chaudes : on a proposé pour celles-ci le nom de « Reliques-xérothermiques ».

Il n'est pas toujours facile d'avoir la certitude que telle plante donnée doit légitimement se classer dans l'un ou l'autre de ces groupes. Pour qu'elle ait vraiment droit au titre de « Relique », un certain nombre de conditions sont indispensables. Il faut que la station où elle vit se trouve réellement en dehors de l'aire de l'espèce, et à une distance telle que l'on ne puisse interpréter sa présence par un bond de celle-ci en sens inverse ; il faut que, dans l'espace intermédiaire, règne un climat tel que la migration de la plante apparaisse impossible ; mais il faut aussi que cette même plante ait eu la possibilité, à l'époque que l'on attribue à son installation dans cette station, de l'atteindre et de s'y implanter. Encore faut-il, pour que l'on ait rigoureusement le droit de parler de « Reliques », que la plante en question se soit vraiment maintenue en place depuis l'époque envisagée, et n'y ait pas fait son apparition accidentellement depuis. Assurément le problème est beaucoup plus facile à résoudre lorsqu'au lieu d'une seule espèce, c'est tout un petit groupe, toute une horde appartenant aux mêmes associations, qui croît ensemble et parle hautement en faveur de la thèse.

Pour ne point entrer dans des détails trop techniques, nous ne donnerons point ici une liste de nos « Reliques-glaciaires ». Au Bouleau nain, nous pourrions joindre l'Arnica en Sologne, peut-être l'élégant *Sedum villosum*, si gracieux avec ses fleurs roses, des marécages siliceux du Centre, divers Aconits trouvés à des stations très basses [1].

Visiblement ces « Reliques-glaciaires » sont de deux sortes. Les unes, qui ne se retrouvent pas dans la population végétale de nos hautes montagnes, se rattachent à la flore arctique et se sont fixées au cours du dernier repli de celle-ci vers le Nord. Les autres, qui lui sont étrangères,

[1] Ainsi *Aconitum Lycoctonum* à Bourbonne-les-Bains (quelques pieds seulement).

mais comptent parmi les espèces de nos grandes chaînes, se sont attardées dans la plaine quand leurs congénères remontaient les pentes se dirigeant vers les grandes altitudes.

Le Bouleau nain et la Ligulaire de Sibérie dont nous avons parlé, appartiennent au premier groupe ; l'Arnica, les Aconits, la magnifique Gentiane des marais *(Sweertia)*, aux fleurs en étoile, d'un violet sombre ponctué de noir, au second.

Les « Reliques xérothermiques » nous placent en face des plantes qui, en un temps où le climat de l'Est de la France était plus continental (le climat atlantique paraît gagner du terrain dans la direction des Vosges), appartenaient à des groupements aujourd'hui retranchés dans les régions steppiques de la Russie méridionale. Elles sont en général plus faciles à reconnaître que les « Reliques-glaciaires ». Leur aire se limite nettement en direction de l'Ouest et on ne les trouve plus dans le domaine atlantique. Les collines et les plaines du pied oriental des Vosges, par exemple, sèches et chaudes, possèdent des Potentilles, des Scabieuses, de caractère steppique indéniable. Une grande Graminée qui frappe les plus profanes par des sortes de très longues plumes blanches, flottant au vent, qui prolongent ses épis et permettent à ses graines de se laisser porter par les courants atmosphériques, le *Stipa*, franchement agrégé à la flore des steppes, avance quelques-unes de ses colonies jusqu'à la Côte d'Or et au Massif Central. De même le magnifique Adonis printanier, et l'Anémone des prés avec sa grande fleur violette.

Ces plantes-reliques de diverses sortes offrent au botaniste un réel intérêt ; en général, elles en offrent au profane un beaucoup trop grand. Le premier voit en elles de vénérables vestiges du passé et des indices précieux d'un état de choses disparu ; le second, attiré par l'éclat de leurs fleurs, par leur parfum délicat, par leur aspect original, sent s'éveiller aussitôt en lui l'instinct primitif de la conquête, de l'accaparement, de la destruction. Et sous prétexte d'aimer les fleurs, il se hâte de déraciner ou tout au moins de cueillir ces belles plantes entravant ainsi leur reproduction, travaillant bêtement à leur anéantissement. Bienheureux encore quand il ne convoque pas le ban et l'arrière-ban des badauds de même farine pour leur faire transporter la fleur rare dans leur jardin, et détruire avec elle les derniers souvenirs d'une végétation à jamais condamnée à l'oubli. Il existe ainsi, dans certaines vallées reculées de l'Est, une merveilleuse Orchidée pour laquelle on a organisé le pillage en grand, systématique, méthodique, sans souci de conserver aux pays où elle pousse cette richesse naturelle, et même sans comprendre le côté saugrenu d'un pareil pillage.

Nous ne nierons point cependant que les botanistes n'aient jamais, de leur côté, mérité des reproches analogues et récolté d'abondantes « parts », comme ils disent, de plantes fort rares, au point de risquer de les exterminer à tout jamais. Si l'on songe un peu au sort misérable de beaucoup d'herbiers d'amateurs, dont le destin est de finir au feu ou sur le fumier, après avoir déçu d'indignes héritiers qui espéraient en tirer la forte somme et s'aperçoivent que personne ne leur en offre un centime, on comprendra la vanité de les gonfler d'abondants échantillons de plantes trop raréfiées pour que ce prélèvement ne compromette pas leur avenir.

* *

Il nous semble avoir, dans ce qui précède, suffisamment insisté sur la mobilité des ensembles végétaux, des flores en un mot et de leurs aires, pour aborder utilement la notion d' « Eléments floraux ».

Il existe vraisemblablement sur la terre des régions où les bouleversements géologiques n'ont eu à peu près aucune prise, par suite où la flore s'est harmonieusement développée depuis les plus anciennes périodes sans à-coups plus ou moins catastrophiques. S'il en existe, ces régions sont l'exception. En tout cas, il en est dans lesquelles, depuis l'époque tertiaire, aucune rupture, aucune brisure n'est venue interrompre ou détourner le sens de l'évolution. Il en est d'autres, au contraire, dont la flore a dû se reconstituer de pièces et de morceaux à des époques relativement récentes.

Les vieilles flores dont le développement n'a pas été troublé par d'intempestives modifications du relief terrestre ou du climat, se distinguent par une très grande richesse en groupes botaniques, familles, genres et espèces, la plupart du temps distincts les uns des autres par des caractères tranchés ; par la présence de formes présentant l'aspect de vieilles choses géologiques, légèrement dépaysées parmi des formes plus jeunes ; par la fréquence des espèces endémiques ; par la parfaite harmonie entre les végétaux et les facteurs extérieurs, particulièrement entre le rythme du développement et celui du climat. Les flores jeunes sont plus pauvres, moins originales, mal rythmées. Chez nous, par exemple, on constate la discordance entre l'époque de floraison du Lierre et le cycle saisonnier normal, indice d'une provenance étrangère à notre climat actuel. De même on sait que des plantes du Midi installées dans le Nord y fleurissent trop tôt et avant la fin des froids ; elles n'ont pas encore appris et fixé dans leur mécanisme évolutif le rythme climatique de leur nouvelle patrie. Des cas de ce genre nous aideront à comprendre plus clairement comment la flore d'un pays donné, si elle est relativement jeune, représente en fait un amalgame d'éléments de provenances très diverses. Un territoire libre, un pays neuf, nouvelle chaîne de montagnes, terres abandonnées par l'océan ou par les glaces, exerce, sur les plantes environnantes, pour ainsi dire une attraction, une attirance, pareilles à celles d'un creux de la surface pour les eaux courantes. Toutes les flores voisines se précipitent pour s'emparer de

ce nouveau domaine. De toutes les directions y affluent donc des pelotons d'émigrantes qui vont se partager le terrain, se le disputer, le lotir. C'est une lutte pour la vie, si l'on veut, mais une lutte très pacifique que ne connaît guère le monde animal. Même quand la terre est déjà occupée, nous avons vu que des espèces étrangères trouvent souvent le moyen de s'y glisser quand même.

Or ces étrangères, ces immigrantes, il est possible de les classer par provenance, de se rendre compte ainsi de leurs étapes antérieures, de leur itinéraire, de leur pays d'origine même. Ce sont ces différentes provenances qui constituent les divers « Eléments floraux » géographiques.

En toute région, il est possible de distinguer des espèces originaires du pays, donc une flore autochthone, et des espèces immigrées. Ces dernières ressortissent à leur tour de divers éléments.

Si nous laissons de côté les quelques espèces cosmopolites, les quelques autres espèces holarctiques, répandues à peu près dans tout l'hémisphère nord *(Elément holarctique)*, nous constaterons qu'une masse de plantes appartenant à notre flore sont communes à l'Europe et à l'Asie *(Elément eurasiatique)*, que d'autres plus abondantes encore s'étendent sur l'Europe et la Sibérie *(Elément eurosibérien)*, quelques autres enfin qui s'étendent à presque toute l'Europe sans en dépasser notablement les limites *(Elément européen)*. Ainsi la Cardamine des prés se rattache à l'Elément holarctique, le Bouleau pubescent à l'Elément eurasiatique, l'Anémone fausse-Renoncule à l'Elément eurosibérien, le Chêne rouvre à l'Elément européen.

Dans celui-ci à son tour, nous le savons déjà par l'étude des flores, il y a lieu de distinguer un Elément boréal ou arctique, un Elément centraleuropéen, un Elément atlantique, un Elément méditerranéen ; et pour les espèces de l'Est de l'Europe, un Elément continental ; pour celles de la steppe russe, un Elément sarmatique ; pour celles de la steppe hongroise, un Elément pannonien.

Comme on va le voir, ce ne sont point là des notions théoriques : chacun de ces Eléments nous a fourni des espèces actuellement incorporées à notre flore.

L'*Elément boréal* ou arctique comprend les plantes dont l'aire, dans son ensemble, s'étend sur le Nord de l'Europe, au delà ou sur la limite de la zone des forêts de Conifères. De là, un certain nombre d'entre elles rayonnent vers l'Europe centrale et occidentale. Elles y trouvent leur point d'élection dans les tourbières, les marécages, ou encore les bois de résineux, ou les coins les plus froids de nos forêts. Le Petit-Muguet *(Maianthemum bifolium)*, le Nénufar blanc, la Parnassie, le Groseiller rouge et le Groseiller noir, la Pirole à feuilles rondes, les Myrtilles, beaucoup de Laîches, l'Arnica, etc., appartiennent à cet élément.

Par *Elément centraleuropéen*, nous désignons les plantes qui s'étendent sur l'Europe Centrale, entre les flores arctique, atlantique et méditerranéenne, et qui nous sont par suite venues de l'Est. C'est le cas de l'If, du Charme, du Hêtre, du Chêne sessiliflore, de la Clématite, de l'Aubépine, de la Pervenche des bois, de l'Ail des ours, du Noisetier, de l'Epine noire, et de bien d'autres représentants de notre flore.

De l'Ouest au contraire sont originaires nos espèces de l'*Elément atlantique*. Les unes ne s'éloignent guère des côtes et bordent l'océan depuis l'Espagne jusqu'au nord de la Norvège : on les nomme *eu atlantiques*. Pour la France, on en compte de 130 à 135 espèces. Parmi elles, nous citerons le Myrte bâtard (Galé, *Myrica)*, la petite Renoncule à feuille de Lierre, l'Ajonc d'Europe, la Bruyère cendrée et la Bruyère tétraèdrique. Les *sub atlantiques* s'avancent beaucoup plus loin vers l'Est. On en compte une soixantaine pour la France, parmi lesquelles la Potentille faux-Fraisier, le Genêt à balais, la grande Digitale à fleur rouge, le Casse-lunettes des bois. Enfin certaines plantes se tiennent à la fois dans la zone d'influence de l'Océan et dans celle de la Méditerranée. Elles manquent à la région de l'Olivier et n'occupent, dans la région méditerranéenne, que les stations plus élevées. Ce sont les *méditerranéo-atlantiques*. Le Châtaignier, le Houx, la Primevère à grande fleur, le Tamier, le Daphné hauréole, comptent parmi ces dernières.

Le Midi est le pays de l'*Elément méditerranéen*. Mais de là beaucoup d'espèces pénètrent par les vallées, surtout celle du Rhône, fort loin vers l'intérieur du pays. Elles atteignent le Massif Central, la région lyonnaise et même divers points de la vallée de la Saône. Ici encore on distingue des *eu-méditerranéennes* et des *sub-méditerranéennes*, celles ci s'éloignant beaucoup plus de leur région originaire. Beaucoup de nos plus belles Orchidées, des Ophrys vêtus de velours, l'amusant Orchis Singe, la Nigelle de nos champs de blé, le Buis, la Violette odorante, l'Héliotrope, appartiennent à l'Elément méditerranéen. Souvent les plantes méditerranéennes s'établissent, dans les régions qui leur sont étrangères, sous formes de colonies. Comme celles ci choisissent les expositions chaudes et les sols plus secs, on les nomme « colonies xérothermiques. » On a constaté de ces irradiations méridionales jusqu'à Genève, dans le bassin du Léman, dans le Jura méridional, et jusqu'en Alsace, dans la Côte-d'Or, le sud de la Haute-Marne, la Savoie, le Lyonnais, etc. Près de 100 espèces sub méditerranéennes s'infiltrent dans le Bassin de Paris et l'Alsace-Lorraine ; près de 200 franchissent la Loire et plus de 150 atteignent la Bretagne [1]. Celle-ci, trait bien curieux, bien que placée sous la latitude de Paris et de Strasbourg, se montre incomparablement plus riche en échappées méditerranéennes que le Centre même de la France. Par quels moyens s'est effectuée leur immigration ? Il semble qu'elle se fait habituellement par petites étapes, en remontant les vallées

[1] Chiffres donnés par J. Braun-Blanquet, dans *L'Origine et le développement des flores dans le Massif Central de la France*, Paris, 1923, très remarquable travail que doivent connaître tous les botanistes français (in-12 de 279 p., fig., 30 f. ; Paris, E. Le François).

et en franchissant les cols. On a fait remarquer justement que les vents du sud prédominent dans beaucoup de nos régions, précisément à l'automne, au temps de la maturité des graines anémochores. En outre du rôle des animaux et de l'homme, il faut signaler encore celui des chemins de fer, qui ont introduit vers le Centre et le Nord un nombre considérable de plantes méridionales. Les cultures, celle de la Vigne spécialement, ont joué le même rôle. Beaucoup de colonies xérothermiques ont disparu avec la Vigne elle-même.

En raison de la distance et des grandes différences de sol et de climat, les steppes du sud-est de l'Europe nous ont fourni beaucoup moins d'espèces que les divers autres Eléments. Pourtant à l'*Elément sarmatique* ou pontique, nous devons le Grand Salsifis *(Tragopogon major)*, le gracieux *Aster Amellus*, la Guimauve, diverses Ombellifères des pentes calcaires chaudes, l'Anémone Pulsatille, le Sureau, d'autres encore. Quelques colonies sarmatiques se retrouvent dans les vallées des Alpes, dans le Massif Central, en Alsace. Le Pin noir ou Pin d'Autriche planté un peu partout, peut être rapporté à l'*Elément illyrien*, la rare Scabieuse de l'Ukraine à l'*Elément pannonien*, le Lilas à l'*Elément dacique*, etc.

Il nous reste à dire un mot de l'*Elément montagnard et subalpin* et de l'*Elément alpin*. Il ne manque pas de plantes caractéristiques de la montagne pour se retrouver à des altitudes très basses et parfois absolument en plaine. On a pu distinguer, parmi elles, des *montagnardes-atlantiques*, des *montagnardes-nordiques*, des *montagnardes-continentales*. Au point de vue des altitudes, elles se subdivisent en *montagnardes des collines*, *montagnardes des basses montagnes* et *montagnardes subalpines*. Une série d'entre elles habite les contreforts des Alpes ou Préalpes ; on les nomme donc *montagnardes-préalpines*. D'autres ne se trouvent que sur les hauteurs à sol très calcaire, en particulier sur les affleurements des roches, et descendent par ce moyen à des altitudes très inférieures ; ce sont des *montagnardes calciphiles*. L'un des cas les plus frappants, dans la flore française, de la pénétration dans la plaine de l'élément montagnard est la présence des forêts de Sapin (il s'agit du Sapin vrai, *Abies alba* et non de l'Epicéa) dans le département de l'Orne, présence qui ne peut s'expliquer par des plantations récentes, puisqu'il est déjà question de ces forêts dans Ordéric Vital (1075-1142 env.), en un temps où il n'était pas question de reboisement. Le Lis Martagon, divers Orchis et Ophrys, les Aconits, la Belladonne, la Brunelle blanche, les Digitales, les grands Seneçons de forêts, la Viorne mancienne, le Sureau à grappes, la Raiponce violette, et bien d'autres encore, appartiennent à l'élément montagnard. Des régions relativement basses, comme le Plateau de Langres qui se tient à une moyenne de 400 mètres, peuvent lui faire la place la plus large et présenter même des « Reliques » nettement alpines, comme la Gentiane des marais *(Sweertia)*, la Drave faux-Aizoon, le Bugle pyramidal, le Casse-lunette de Salzbourg, le Paturin des Alpes, l'Orchis vert, etc.

CONCLUSIONS PRATIQUES

De toutes les notions qui précèdent, quel usage pratique ferons-nous ? Le premier sera de reconnaître, une fois pour toutes, l'exacte situation géographique du point que nous étudions, les Région, Domaine, Secteur, District et Sous-district dont il fait partie, et de déterminer en quoi il ressemble et en quoi il diffère de la notion courante dans la science au sujet de chacune de ces divisions et subdivisions. Cela déjà pourra donner lieu à des comparaisons fécondes.

Puis viendra l'étude des éléments floraux de nos diverses stations, de leurs composantes, de leurs origines, de leurs voies d'accès, de leur état de développement ou de régression, de leurs luttes pour l'occupation du sol, entre eux ou avec les éléments autochthones. Ne soyons pas dupes de la stabilité relative que nos yeux constatent, et sachons, derrière elle, découvrir les allées et venues, les flux et les reflux, les poussées d'émigrantes et d'envahisseuses, leurs efforts, leurs échecs ou leurs succès. Nous aurons ainsi un champ d'études extraordinairement vaste, infiniment plus riche et plus vivant que la simple mise en herbier d'échantillons de collection, cadavres muets qui ne nous apprendront rien, si par des études comparatives nous n'apprenons pas à les faire parler. La géographie botanique est au nombre de ces études.

Dans les *Flores* de l'abbé Coste et de Rouy, on trouve toutes les indications essentielles nécessaires. Après chaque espèce est indiquée sa répartition à travers le monde. Bien souvent le botaniste néglige, comme sans intérêt et inutiles pour lui, ces indications, qui cependant lui offrent la clé de bien des problèmes. Comme vue d'ensemble sur la géographie botanique de la France, l'*Introduction* de la *Flore* Coste offre un excellent cadre, quitte à le modifier et le compléter par des recherches ultérieures. Le meilleur modèle de travail régional est sans contredit le volume de M. J. Braun-Blanquet que nous avons cité. Mais nous ne possédons encore aucune *géographie botanique* de notre pays, comme en possèdent les pays voisins, et c'est une regrettable lacune. Le grandiose monument projeté par Mgr Léveillé (1863-1918) et qui devait être l'œuvre de son Académie Internationale de Géographie botanique n'a jamais été réalisé [1].

[1] On trouvera d'utiles vues de géographie botanique dans Emm. de Martonne, *Traité de Géographie physique*, 4e éd., t. III, avec la collaboration de Aug. Chevalier et L. Cuénot, *Bio-géographie*, Paris, Colin, 1925 ; et dans chacun des volumes de la *Géographie universelle* du même éditeur. Parmi la littérature en langue étrangère, signalons : Dr Aug. Hayek (1871-1928), *Allgemeine Pflanzengeographie*, in-8° de 410 p., Berlin, Borntræger, 1926 et Heinrich Walter, *Einführung in die allgemeine Pflanzengeographie Deutschlands*, in-8° de 458 p., Iéna, Fischer, 1927. Le premier s'étend au monde entier, le second, très remarquable ouvrage, se limite à l'Allemagne, mais il y a beaucoup aussi à y prendre pour notre flore à nous.

LITURGIE

Q. — 1° Deux séminaristes (un diacre et un simple tonsuré) passent leurs grandes vacances dans ma nouvelle paroisse, où habitent leurs parents.

N'ayant malheureusement pas de vicaire, j'aimerais cependant chanter la grand'messe à diacre et à sous-diacre le jour de l'Assomption et le dimanche où nous célébrerons la solennité transférée de S Mathieu, patron principal de la paroisse [1]. Puis-je demander à mon clerc tonsuré de remplir, ces jours-là, l'office de sous-diacre ? — Ce qui me fait hésiter, c'est qu'il me semble avoir entendu dire autrefois que, pour remplir cet office, il fallait être au moins minoré.

2° Chacun de mes deux séminaristes me sert, à tour de semaine, ma messe basse quotidienne. Quand c'est la semaine du plus jeune, il ne manque jamais, au moment de la distribution de la sainte communion, de se placer à la gauche du diacre, afin que je puisse commencer par celui-ci. — De mon temps, on nous enseignait au séminaire que le servant de messe devait toujours être communié le premier ; mais il paraît que cela ne se fait plus ainsi... *Quid ?*

R. — Ad I. Il est vrai que, dans les premiers doutes qui furent soumis à la S. C. des Rites au sujet de la suppléance du sous-diacre à la messe solennelle, en cas de nécessité, il n'était question pour cela que d'un clerc ayant reçu les ordres mineurs. Mais aucune des réponses émanées alors de la S. C. ne permet de supposer que celle-ci ait eu quelquefois l'intention d'exclure positivement de cette suppléance éventuelle les clercs simplement tonsurés. (Cf S. R. C., 5 juillet 1698, n. 2002, ad 13 ; 23 sept. 1713, n. 2221, ad 1 ; 18 déc. 1784, n. 2525, ad 1).

De toutes les décisions rendues depuis à ce sujet par la même S. C. il ressort clairement que, pour pouvoir, — en cas de réelle nécessité, ou tout au moins pour une cause raisonnable et à défaut d'un ecclésiastique dans les ordres majeurs [2], — remplir licitement à la messe solennelle l'office du sous-diacre, il est nécessaire et il suffit d'être véritablement clerc, et donc d'être au moins tonsuré. (S. R. C., 22 juillet 1848, n. 2965, ad 4 ; 23 nov. 1880, n. 3525, ad 1 ; 17 juillet 1894, n. 3832, ad 7 ; 10 mars 1906, n. 4181, I).

Il ne sera pas inutile de rappeler ici qu'en remplissant en cas de nécessité l'office de sous-diacre, le clerc, « minoré ou tonsuré, doit s'abstenir absolument : *a)* de porter le manipule, *b)* d'essuyer le calice et d'y verser l'eau à l'offertoire, *c)* de toucher au calice et de le découvrir ou de le couvrir pendant le canon de la messe, *d)* de l'essuyer après l'ablution [3]. Pour tout le reste, il se comporte exactement comme ferait un vrai sous-diacre. (S. R. C., 10 mars 1906, n. 4181, II).

Ad II. De toutes les décisions données par la S. C. des Rites, nous n'en connaissons que deux qui aient trait au rang auquel le servant de la messe basse doit recevoir la sainte communion.

a) Voici le texte de la première en date de ces décisions : « An in communione, quæ inter missæ sacrificium peragitur, sit prius ministrandum Ssmæ Eucharistiæ sacramentum ministro missæ inservienti, an vero monialibus, vel ceteris ibidem præsentibus ? — Resp. In casu prædicto ministrum sacrificii non ratione præeminentiæ, sed ministerii, præferendum esse ceteris quamvis dignioribus. » (S. R. C., 13 juillet 1658, n. 1074).

D'aucuns sont partis de là autrefois pour poser en principe que, si le servant voulait communier à la messe basse, il devait le faire avant tous les autres sans exception, quels qu'ils fussent. Ainsi formulée, la règle était trop absolue et, à notre humble avis, elle exagérait et faussait la portée de la décision sur laquelle on prétendait l'appuyer. Quiconque, en effet, examine avec un peu d'attention le texte de celle-ci se convainc bien vite qu'il s'y agit uniquement de trancher une question de priorité, dans la réception de la sainte communion, entre le servant de messe, d'une part, et des communiants *non clercs*, d'autre part [1]. Ajoutons que l'expression *in casu prædicto* dont la S. C. des Rites fait précéder sa réponse, ne permet d'appliquer cette dernière qu'à des cas tout à fait semblables à celui pour lequel elle a été donnée [2].

b) Quoi qu'il en soit de la première décision, la seconde est très explicite sur le point qui nous occupe. D'après celle-ci, le servant de messe reçoit la sainte Eucharistie avant les autres communiants de même qualité que lui. Ainsi, un servant laïque communiera avant les laïques, mais après les clercs ; un servant dans la cléricature communiera avant les clercs de son rang, mais un clerc « minoré » communiera après ceux qui seraient engagés dans les ordres majeurs [3] : « Nomine ministri altaris vel sacrificii missæ venit quilibet clericus vel laicus, missæ ad altare inserviens, qui præferendus est ceteris in distributione sacræ Synaxeos ; cauto tamen, ut laico inservienti præferantur clerici, et clericis minoris ordinis alii in majori ordine constituti... » (S. R. C., 30 janv. 1915, n. 4328).

Supposé un instant que la première décision susmentionnée ait eu la portée générale que certains lui ont prêtée, elle se trouverait contredite et donc abolie équivalemment par la décision plus récente de la même S. C.

[1] Nous nous permettons de faire remarquer à notre consultant que, si une *commune* urbaine ou rurale peut avoir son patron liturgique, il n'y a pas, à proprement parler, de patron de *paroisse*. (Cf. S. R. C., 9 mai 1857, n. 3048 ; — *Ami* 1925, p. 10, col. 2).

[2] Il est à déplorer que, parfois, une conception fausse de leur propre dignité empêche des prêtres et des diacres de se prêter à remplir au besoin l'office de sous-diacre.

[3] Dans ce cas, c'est le célébrant lui-même qui doit essuyer le calice. (S. R. C., 10 mars 1906, n. 4181, III).

[1] Cf. *Ephemerides liturg.*, p. 62. — On lit dans le Rituel (tit. IV, c. II, n. 12) : « Sacerdos... porrigit communicandis Eucharistiam, incipiens a ministris altaris, si velint communicare. » Baruffaldi paraît entendre cette rubrique de la communion à la messe solennelle. (*Ad Rituale rom. Commentaria*, tit. XXIX, § 24).

[2] Cf. Callewaert, *De S. Liturgia universim*, 1re édit., p. 108, n. 135.

[3] Cf. *Ami* 1919, p. 799, col. 2.

Après ce qui vient d'être dit, notre honorable consultant sera certainement d'avis que, même lorsqu'il a comme servant de messe son plus jeune séminariste, il doit communier tout d'abord le séminariste diacre.

Q. — 1° La procession du Rosaire se fait dans bien des paroisses, le premier dimanche du mois.

Dans mon ancienne paroisse, elle se faisait après la bénédiction du Saint-Sacrement qui suivait immédiatement les vêpres. Dans ma nouvelle paroisse, on la fait entre les vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Y a-t-il une règle ? La liturgie indique-t-elle le moment où doit avoir lieu cette procession ?

2° Une fanfare municipale vient jouer à l'église le dimanche qui suit la Sainte-Cécile. Elle se place dans les stalles, derrière le maître-autel. Mais, malgré l'observation du curé, les musiciens refusent de se découvrir, même pendant la consécration, prétendant que c'est la tenue réglementaire. Par ailleurs, ils sont loin d'être édifiants et même simplement corrects.

Est-ce admissible ? Ne vaudrait-il pas mieux arriver à évincer cette fanfare ?

R. — **Ad I. Il n'existe aucune prescription liturgique relative au moment où doit avoir lieu la procession du Rosaire le premier dimanche de chaque mois, dans les églises possédant une confrérie du S. Rosaire.**

On peut donc, jusqu'à nouvel ordre, s'en tenir sur ce point à l'usage de chaque église.

Ad II. On lit dans le *Motu proprio* de Pie X en date du 22 novembre 1903, traduction latine officielle : « Severe prohibetur symphoniacorum catervis (vulgo *bande musicali)* in templis psallere ; tantum speciali aliqua ratione, ex venia Ordinarii, licebit admitti eorum manipulum delectum, numero circumscriptum, cautum, loco congruentem, qui spiritalibus instrumentis ludant, dummodo et musicum opus et collata ad tibias vox gravem stylum redoleant, eundemque comparem et omnino similem vocis organi propriæ. » (§ VI, n. 20).

M. le chanoine Duclos [1] a donné de ce passage du célèbre *Motu proprio* un excellent commentaire, que nous allons reproduire dans ses parties essentielles :

***a)* « Le Pape se sert de termes très formels. Le jeu des sociétés de musique est *rigoureusement défendu dans les églises* [2]. Qu'on veuille bien le remarquer : ici le Pape défend directement lui-même. Il ne suppose aucune intervention épiscopale... Les évêques n'ont pas le droit de juger si les sociétés de musique peuvent être admises dans les églises de leurs diocèses respectifs. L'examen de cette question a cessé d'être de leur compétence : le Pape l'a tranchée. »**

***b)* « Si le Pape n'admet pas qu'on laisse des corps de musique jouer à l'église, il admet en certaines circonstances spéciales une certaine dérogation à la règle, mais qui est d'une nature toute particulière. Qu'on veuille bien s'arrêter aux termes qu'emploie le Saint-Père, et ne pas les pousser plus loin que leur vraie signification.**

« Sa Sainteté parle de l'admission d'un *groupe choisi* parmi les instrumentistes d'un corps de musique... Il suppose que les cas spéciaux consistent en ces circonstances où des laïques voudraient assister à un service religieux spécial, et y chanter avec accompagnement de quelques-uns de leurs instrumentistes... Ces circonstances étant données, le Pape conserve la législation du *Cæremoniale* [1], et il permet aux Ordinaires d'admettre un choix limité, judicieux et adapté au milieu, d'instruments à vent [2]. Tous les mots portent, et il s'agit de les bien considérer. Il faut avoir égard aux proportions de l'église ; il ne faut pas trop d'instruments ; leur choix doit être fait judicieusement, c'est-à-dire en équilibre artistique. Mais le Saint-Père requiert encore que la composition du chant et de l'accompagnement qui le soutient soient d'un style grave, convenable et entièrement semblable au style de l'orgue [3]. »

Nous avons tenu à citer largement ce commentaire, afin de permettre à notre honorable consultant de voir clairement ce qu'il doit et ce qu'il peut faire. Mais qu'avant tout il consulte l'Ordinaire. Si celui-ci l'autorise à admettre dans son église, pour la Sainte-Cécile, un groupe choisi d'instrumentistes, encore faudra-t-il que ceux-ci aient, pendant la sainte messe, une tenue irréprochable. De plus, ils ne sauraient être placés dans le chœur [4].

Q. — 1° Quand le 3 janvier tombe un dimanche, comme cela s'est produit cette année, doit-on en France lire aux Matines de l'office du T. S. Nom de Jésus, qui se célèbre ce dimanche là, la 9e leçon de Ste Geneviève, dont la fête est alors simplifiée ?

A cette question les *Ephemerides liturgicæ* donnèrent en 1915 (p. 186) une réponse affirmative. — Malgré cela, beaucoup d'*Ordos* français de 1932 n'ont pas indiqué, pour le dimanche 3 janvier dernier, la 9e leçon susdite. Je me demande si c'est par oubli, ou de propos délibéré.

2° Pourquoi donc, à l'office de chacun des dimanches qui se succèdent de la Septuagésime au dimanche des Rameaux inclusivement, le psaume 117 *Confitemini* doit-il, de Prime, où il se dit les autres dimanches, passer à Laudes ? Je cherche depuis longtemps l'origine historique du déplacement de ce psaume dans la circonstance, et je n'ai rien trouvé encore.

R. — **Ad I. D'après les anciennes Rubriques générales du Bréviaire [5] (tit. XXVI, n. 3), la 9e le-**

[1] *Sa Sainteté Pie X et la musique religieuse*, p. 81-82, n. 66 et 67.

[2] « L'observation stricte de cette défense, ajoute en note M. Duclos, mettra bien des curés à l'aise, dans certains cas d'obsèques. »

[1] Cf. Cérémonial des Evêques, l. I, c. XXVIII, n. 11.

[2] Evidemment, ce choix ne pourra porter que sur des instruments non réprouvés déjà par le Souverain Pontife.

[3] A plus forte raison les morceaux profanes sont-ils interdits. (Cf. *Motu pr.*, § VI, n. 21).

[4] Cf S. R. C., 21 février 1604, n. 157 ; 8 janvier 1605, n. 175 ; 24 octobre 1609, n. 275 ; 28 avril 1663, n. 1258, ad 2 ; 15 mars 1664, n. 1288 ; — *Ami* 1932, p. 416, col. 1.

[5] On sait que le texte de ces anciennes Rubriques générales figure encore tel quel au commencement des nouvelles éditions du Bréviaire romain (Voir Trilhe, *La constitution « Divino afflatu, »* p. 39, n. 22).

çon historique d'une fête occurrente commémorée ne devait s'omettre aux matines de l'office du dimanche que si ces dernières comportaient un neuvième répons à la place du *Te Deum* [1].

Les Nouvelles rubriques du Bréviaire (tit. IV, n. 5) ont introduit à cet égard une modification importante. Maintenant, l'office du dimanche, — même quand aux matines il y a le *Te Deum*, — n'admet plus jamais la neuvième leçon d'une fête occurrente dont on ferait mémoire : « Si in dominicis majoribus quæ sub ritu semiduplici aut duplici majori recoluntur, occurrat officium duplex majus aut minus, vel semiduplex, vel festum aut dies octava simplex, fit de dominica cum commemoratione officii occurrentis, juxta rubricas, *omissa IX lectione ipsius officii*. Idem fit in dominicis minoribus... » (Nouv. rubr. du Brév., *loc. cit.*). « Remarquons, écrit Trilhe [2] en commentant cette rubrique, que cette suppression de la 9e leçon historique est établie en faveur de l'office dominical. »

Lorsque le 3 janvier tombe un dimanche, la fête de Ste Geneviève, — inscrite à ce même quantième, sous le rite double, dans le calendrier propre approuvé par le Saint-Siège pour les diocèses de France, — se trouve accidentellement empêchée par la fête occurrente du T. S. Nom de Jésus, du rite double de 2e classe, et en conséquence elle y est commémorée conformément aux rubriques. Or, d'une part, ce dimanche, — qui, lui, n'est pas commémoré, puisque *vacant*, — ne saurait exercer aucune influence sur l'office du T. S. Nom de Jésus ; d'autre part, ni dans le décret général de la S. C. des Rites en date du 28 octobre 1913 (n. 4308, § I, n. 1 *b*), ni dans la rubrique spéciale du Bréviaire, il n'est dit que cette dernière fête jouisse des privilèges du dimanche [3]. La rubrique que nous avons reproduite plus haut ne saurait donc s'appliquer ici.

Aussi est-ce à bon droit qu'en 1915 [4] les *Ephemerides liturgicæ* firent à une question analogue à celle de notre consultant la réponse suivante, alléguée par celui-ci : « Licet in casu agatur de festo occurrenti in dominica, nihilominus officium non est de ea : hinc exsulat ratio omittendi IX lectionem de simplificato, ut nempe fiat lectio integræ homiliæ super evangelium dominicæ [5] ; igitur non debuerat omitti ea die IX lectio S. Genovefæ. »

De son côté, l'*Ami* n'a pas manqué, lorsque l'occasion s'en est présentée à lui, d'enseigner, — tantôt en termes formels [1], tantôt d'une manière implicite [2], — que, si la fête du T. S. Nom de Jésus tombe le dimanche 3 janvier, il faut en France, aux matines de cette même fête, lire comme 9e leçon la légende de Ste Geneviève [3].

On le voit : voulue ou non, l'omission que notre consultant a constatée dans les indications données cette année, pour le dimanche 3 janvier, par les *Ordos* d'un certain nombre de diocèses de France, doit, jusqu'à nouvel ordre, être tenue pour erronée.

Ad II. A quelle époque remonte l'emploi dans l'office romain, à laudes du dimanche depuis la Septuagésime jusqu'aux Rameaux inclusivement, du psaume 50 *Miserere*, et du psaume 117 *Confitemini*, à la place du psaume 92 *Dominus regnavit*, et du psaume 99 *Jubilate*, qui sont les deux premiers psaumes de cette heure canoniale les autres dimanches de l'année ? Nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, c'est que l'usage existait déjà du temps d'Amalaire [4].

Psaume pénitentiel par excellence, le *Miserere* convient tout particulièrement au temps liturgique de recueillement et de pénitence qui sert de préparation à la fête de Pâques. Il est donc vraisemblable que le choix de ce psaume s'est imposé d'assez bonne heure pour le commencement des laudes de l'office de ce temps. Mais qu'est-ce qui a amené l'Eglise romaine à faire suivre le *Miserere* du psaume 117 *Confitemini* [5], du moins aux laudes dominicales ? Peut-être s'est-elle inspirée en cela d'une disposition de la *Règle de S. Benoît* (c. XII), d'après laquelle le *Miserere*, — qui dans le Bréviaire bénédictin figure aux laudes de tous les dimanches de l'année, à l'exception du temps pascal et des fêtes, — est toujours suivi, ces jours-là, du psaume 117 *Confitemini*.

Quoi qu'il en soit, voici pourquoi, dans le cas, ce psaume a été substitué au psaume 99 *Jubilate* :

Comme nous l'avons fait observer naguère [6], il serait étrange que des sentiments de componction exprimés dans le psaume 50 on passât sans transition à la vive allégresse qui éclate dans le psaume 99. Ce dernier n'a donc pu être maintenu, du moins pour le temps susdit, dans le formulaire des laudes dominicales. On lui a substitué le psaume 117 *Confitemini*, qui, exaltant la bonté et la miséricorde de Dieu, vient fort opportunément après le psaume de la contrition des péchés.

---

[1] La raison de cette disposition était qu'il eût paru anormal de faire suivre d'un répons du temps la neuvième leçon historique d'un saint.

[2] *Op. cit.*, p. 92, n. 26.

[3] Quand, au contraire, l'office soit de l'un des dimanches après l'octave de l'Epiphanie, soit du vingt-troisième dimanche après la Pentecôte vient à être anticipé au samedi, il exclut encore la neuvième leçon historique d'une fête occurrente y commémorée. (Cf. Brehm, *Conspectus pro officio divino*, p. 45 ; Mgr Callewaert, *De Breviarii romani liturgia*, p. 121). N'est-ce pas la preuve que l'exclusion de cette leçon est une prérogative attachée à l'*office* même — et non au *jour* — du dimanche ?

[4] Cette année-là, le 3 janvier tombait aussi un dimanche.

[5] D'après Mgr Callewaert (*loc. cit.*), si la neuvième leçon historique est exclue de l'office du dimanche, c'est « ut consulatur brevitati. » — Nous doutons que ce soit là la vraie raison de l'omission de cette leçon.

[1] Cf. *Ami* 1919, p. 847, col. 1, ad III.

[2] Cf. *Ami* 1931, p. 863, col. 2.

[3] A défaut de leçon abrégée approuvée par le Saint-Siège, il faut lire alors, comme neuvième leçon, les trois leçons historiques du deuxième nocturne de l'office de la sainte. (Cf. *Ami* 1931, p. 863).

[4] Cf. Mgr Callewaert, *Laudes matutinæ in officio romano ante Regulam S. Benedicti*, p. 19.

[5] Sur l'antiquité de l'emploi de ce psaume à Prime de l'office dominical, voir Mgr Callewaert, *loc. cit.*

[6] Cf. *Ami* 1928, p. 356, col. 2.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, continué par A. DE MEYER et Et. VAN CAUWENBERGH, professeurs à l'Université de Louvain. — Fascicules XXXIII-XXXIV, *Barbançon-Basile Ier*. — Paris, Letouzey. 1932.

Plus de quatre-vingts collaborateurs ont travaillé à ce fascicule double, dont les 500 et quelques colonnes contiennent plus d'un millier d'articles. On conçoit l'énorme difficulté pour un recenseur de descendre quelque peu dans les détails.

Ce sont, comme il va de soi, les notices biographiques qui tiennent de beaucoup le plus de place. Un nombre considérable de personnages y figurent, de toutes les époques, et parmi eux un certain nombre de saints. Sainte *Barbe* (Victor Sempels, secrétaire de l'archevêché de Malines), honorée dans l'Eglise grecque comme dans l'Eglise latine, est à la fois célèbre et totalement dépourvue de références historiques. Aucun document d'aucune sorte avant le VIIe siècle, où son culte était déjà très répandu et très populaire tant en Orient qu'en Occident. Impossible, d'après sa légende, de fixer, même approximativement, la date de son martyre, qui se placerait entre 235 et 313.

Quatre saints portent le nom de *Barlaam :* un martyr d'Antioche (R. P. Janin, Assomptionniste, de Stamboul), qu'il ne faut pas confondre avec le moine du mont Casius (L. Jadin, assistant à l'Université de Louvain), ni avec l'higoumène de Khoutyn (N. Brian-Chaninov), ni enfin à plus forte raison avec Barlaam l'Indien (G. Bardy), dont la vie devint au moyen âge la source d'une littérature européenne et orientale extraordinairement riche. « Il serait assez vain, déclare M. Bardy, de chercher un fondement historique à cette histoire. Elle n'est pas autre chose qu'une transposition d'une vieille tradition, et les saints qui en sont les héros n'ont jamais existé. » Ces deux saints sont S. Barlaam et S. Joasaph, dont la légende a fait de larges emprunts à la légende du Bouddha et à quelques autres sources orientales.

C'est M. Bardy également qui a rédigé les deux colonnes consacrées à S. *Barnabé*. Après avoir rapporté ce que l'on sait de sa vie, il signale simplement l'attribution qu'on lui a faite de l'épître qui porte son nom, sans parler autrement de celle-ci. Cela laisse-t-il supposer que le *Dictionnaire* lui fera une place ailleurs ? Il semble qu'il eût été normal de lui consacrer une petite étude ici.

Citons encore, dans cet ordre d'idées, S. *Barnard* (Dom G. Marié, de Ligugé), S. *Barthélemy*, apôtre (G. Bardy), dont l'identification avec Nathanaël ne s'impose pas avec certitude et sur l'histoire duquel, après la résurrection, nous ne possédons que des traditions plus ou moins inconsistantes ; S. *Barthélemy* (L. Bréhier), abbé de l'Ordre de Saint-Basile, en Calabre (XIe-XIIe siècles) ; le Bienh. *Barthélemy* (Dom J.-M. Canivez, Cistercien belge), frère de S. Bernard et fondateur avec lui de Clairvaux.

Les articles biographiques sont assez exactement proportionnés à l'importance des personnages ; pourtant on est surpris de voir attribuer 17 colonnes à *Barlaam de Seminara* (M. Jugie), théologien du XIVe siècle, alors que 10 seulement sont concédées à *Baronius* (A. Molien). De même, la documentation en est en général très soignée : cependant on remarque, pour Louis *Barbier de La Rivière* (J. Dedieu), évêque de Langres, l'absence totale des sources langroises, nullement négligeables, et même celle du *Gallia christiana*. Le bref article consacré à cet évêque est d'ailleurs très insuffisant.

Celui du P. Jacques *Barrelier* (V. de Wilde), dominicain, pose un problème au lecteur, sans lui fournir aucun élément de solution. Tous les ouvrages scientifiques qui mentionnent cet excellent botaniste, Haller, Sprengel, Quérard, Pritzel et *tutti quanti*, son livre lui-même, — il est vrai qu'il est posthume et fut publié par Antoine de Jussieu, — le nomment *Barrelier*. Ici, son confrère le réduit à un seul *r*. Quelle est l'orthographe exacte ? Et si la plus correcte est vraiment celle adoptée dans le *Dictionnaire*, sur quoi se base-t-on pour en avoir la certitude ? D'autre part, Barrelier a laissé d'importants manuscrits, échappés au feu, qui faisaient partie de la bibliothèque d'Adrien de Jussieu. Il eût été bon de les signaler dans la notice.

Les purs érudits ont une tendance, qui s'explique, mais contre laquelle il faut lutter, à négliger dans les biographies tout ce qui touche aux sciences proprement dites. C'est là une très fâcheuse habitude, qui les amène fatalement à rapetisser et à fausser le rôle des personnages dont ils s'occupent. Pour le P. Barrelier, on fait, il est vrai, une assez large part à son activité de naturaliste ; cependant le lecteur eût aimé trouver là, en outre, un jugement d'ensemble, une appréciation critique, sur son œuvre botanique et savoir à quelle place elle a droit dans l'histoire de la science.

Cette lacune est bien plus sensible encore pour Ermolao *Barbaro* (R. P. M.-Th. Disdier, Assomptionniste, à Stamboul). Il ne suffit pas de nommer ses ouvrages pour en faire connaître la valeur et la portée. Un savant qui apporte plus de 5.000 corrections à Pline, n'est pas un auteur négligeable, et, si l'on parle de lui, il n'est pas permis de passer là-dessus sans autre forme de procès. De même son *Dioscoridis Anazarbei*... est un ouvrage de grande importance, qui méritait d'être replacé dans l'évolution des idées de son temps.

Dans la bibliographie des divers articles sur lesquels nous venons d'attirer l'attention, tout ce qui émane des historiens des sciences est omis. Il n'est pas difficile de retrouver là une tendance fort répandue dans le clergé, mais qui n'en est que plus regrettable, à faire bon marché de ses gloires scientifiques. Il y a là une modestie qui n'est pas de mise, et véritablement préjudiciable à l'Eglise. Et puis prenons garde de ne pas prêter, sous prétexte d'humilité, au soupçon d'information insuffisante.

Signalons encore une autre série de lacunes qu'il serait bon d'éviter à l'avenir. Ce sont celles qui concernent les missionnaires et leurs publications. Voici quelques exemples. Le *Dictionnaire* fait une place au lazariste Julien *Barbé* (F. Combaluzier) qui publia, au début du XVIIIe siècle, un recueil de prières. Mais il n'en fait aucune au P. Jean-Pierre Barbe (1801-1861) ni à ses publications sur l'ethnologie birmane ; aucune au P. Firmin Barbe (1830-1883), qui étudia l'ethnologie malgache. Est-ce parce que leurs travaux ne paraissent pas assez importants ou par simple omission ? Nous l'ignorons.

Voici encore un autre genre de lacunes qui nous a frappé. Le *Dictionnaire* n'a pas oublié l'avocat *Barbier d'Aucourt* (1641-1694), critique littéraire et ennemi acharné des Jésuites. Pourquoi laisse-t-il de côté Etienne Barbazan (1693-1770) qui se fit une célébrité par ses publications sur la littérature du moyen âge, littérature presque exclusivement cléricale, et cela en plein XVIIIe siècle, c'est-à-dire en un temps où cette littérature était profondément inconnue, et par voie de conséquence, non moins profondément méprisée ? Il y a là la trace de quelque flottement dans la délimitation des sujets abordés.

Qu'on nous permette enfin de noter la parfaite inutilité de certaines séries de références qui se trouvent dans la bibliographie de quelques notices. A quoi bon

renvoyer à la *Biographie universelle* de Michaud, à la *Nouvelle biographie universelle* de Hœfer, à Moréri, à Feller, etc. ? Ces collections ne sont-elles pas connues de tous ? A ce compte, pourquoi ne pas mentionner Vapereau, Larousse ou la *Grande Encyclopédie ?* Enfin, le *Dictionnaire d'Histoire* n'est-il pas destiné à remplacer tous ces ouvrages vieillis ? Ce qu'on lui demande n'est pas une bibliographie exhaustive, qui serait parfaitement déplacée dans ses colonnes, mais bien au contraire une bibliographie critique, ne donnant que des références de choix et réellement utiles pour des recherches ultérieures.

De toutes les remarques qui précèdent, remarques de détail seulement, nos lecteurs auraient tort de tirer des conclusions générales de nature à diminuer la valeur et l'importance inappréciable d'un grand travail comme ce *Dictionnaire*. Ils n'oublieront pas les éloges que nous lui avons adressés à propos du fascicule précédent, et qui valent également pour celui-ci. Qu'ils trouvent, au contraire, dans nos critiques, le désir de voir cette œuvre indispensable réaliser son programme avec toute la perfection possible.

Des articles géographiques le plus important, — il compte 76 colonnes, — est celui, en quatre chapitres, de *Barcelone*, signé de Dom Lambert, bénédictin à Saragosse. Successivement y sont étudiés le diocèse, les conciles et synodes, les comtes, les archives ecclésiastiques Divisés et subdivisés en paragraphes spéciaux, suivis chacun d'une ample bibliographie, ces quatre parties sont vraiment un modèle du genre. Donner même une idée de la richesse de renseignements qui s'y trouvent condensés, est proprement impossible. Le seul reproche que l'on pourrait adresser à ce travail serait sa longueur. En tout cas l'auteur y fait preuve d'une érudition aussi vaste que minutieuse. Il semble pourtant que les études de détail consacrées là à S. Sévère, à sainte Eulalie, à S. Pacien risquent fort de faire double emploi, au moins partiellement, avec les notices hagiographiques de ces personnages, comme celle sur Egara, aujourd'hui Terrassa, avec le futur article sur le diocèse d'Ezara.

Au même auteur est due la double étude sur *Barbastro*, le diocèse (province de Saragosse) et l'abbaye (même diocèse). Inutile donc d'ajouter que l'on y retrouve la même méthode et la même érudition scrupuleuse.

Barbeaux (J.-M. Canivez) est une ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, à 8 kilom. de Melun, fondée en 1156, où Louis VII avait son tombeau. Son histoire, brièvement esquissée, n'a rien qui puisse nous retenir longtemps, non plus que celle de *Barbery* (même auteur), autre abbaye cistercienne du Calvados, située entre Caen et Falaise.

Bari (F. Bonnard), archevêché d'Italie, possède au contraire une longue et brillante histoire. Centre de civilisation dès l'époque préhistorique, l'une des plus anciennes cités de la Grande-Grèce, peuplée d'abord par les Iapyges de race italiote, évangélisée, d'après la tradition locale, par S. Pierre en personne, illustrée par les reliques de son glorieux thaumaturge S. Nicolas, dont les reliques y furent apportées le 9 mai 1087 par 47 marchands de Bari qui les avaient enlevées de leur tombeau à Myre, en Lycie, cette ville a produit en outre une phalange de personnages remarquables. La translation des reliques de S. Nicolas est un événement de la plus haute importance, dont les circonstances nous ont été transmises dans tous leurs détails par les chroniqueurs contemporains. Aussitôt la nouvelle tombe du saint se rendit célèbre par d'éclatants miracles. Il se trouve dans la crypte de la basilique royale de St-Nicolas. « Les saintes reliques y furent déposées par le pape Urbain II en personne, dans une urne de marbre située sous la table de l'autel majeur. Cette crypte forme un rectangle recouvert d'une voûte à arêtes portée par vingt-six colonnes de marbres précieux, la plupart exotiques. Le grand côté du rectangle s'incurve en son centre en forme d'abside. Au milieu est l'autel du saint recouvert de lames d'argent. Il est formé par trois grandes tables de marbre superposées, percées en leur centre d'une ouverture circulaire communiquant avec le tombeau. Par cette ouverture, on voit la liqueur miraculeuse dans laquelle baignent les ossements du thaumaturge ; liquide incolore, appelé *manne*, qui est extrait à certains jours par le clergé de la basilique, et qui se renouvelle sans interruption.

« La manne de S. Nicolas, dont la présence était déjà constatée à Myre, était l'objet d'une grande dévotion, et l'instrument de nombreux miracles. Des études sérieuses faites sur ce sujet, il résulte qu'on ne peut nier l'existence de ce prodige permanent et qui dure toujours. Le cardinal Bartolini (*Su l'antica basilica di S. Nicola in Bari nella Puglia*, 1882) donne ces précisions : Urbain II fixa le tibia du saint au centre de la tombe avec deux pointes d'argent. Il s'y présenterait encore (1882) « comme ayant été fraîchement dépouillé de sa chair, et sur sa surface apparaît constamment une sorte de transsudation formée de bulles se résolvant en un liquide qui est la sainte manne » (col. 800).

L'autre partie des reliques de S. Nicolas aurait été prise par les Vénitiens, en 1098, sur les indications de quelques caloyers du monastère de Myre alors presque abandonné, et emportée par eux dans leur patrie puis déposée dans l'église, construite à cette occasion, de St-Nicolas-du-Lido.

Parmi les Ordres ou Congrégations étudiés dans ce fascicule, notons les *Barnabites* (F. Bonnard) ou Clercs réguliers de la Congrégation de Saint-Paul, fondés en 1530 par S. Antoine-Marie Zaccaria, Barthélemy Ferrari et Jacques Morigia, pour pratiquer, outre les vœux ordinaires de religion, les œuvres d'apostolat par la prédication et le ministère ecclésiastique. Ils possèdent actuellement 35 maisons, dont 17 en Italie. Depuis les proscriptions de 1900, ils ont quitté la France, où ils possédaient, à Paris, l'importante maison Saint-Charles de Monceau. Sous le nom de *Bartholomites* (Cir. Korolevskij et J. Wenner), on désigne une Congrégation monastique arménienne supprimée en 1650 par Innocent X, et la Congrégation de prêtres séculiers fondée en 1640 par le Bienh. Barthelemy Holzhauser, continuée aujourd'hui par l'*Unio apostolica*.

Terminons sur notre étonnement de n'avoir pas trouvé S. *Basile* de Césarée à la place que semblait indiquer l'ordre alphabétique. Sans aucun doute nous le retrouverons au début du prochain fascicule.

G. Blouet, P. S. S. Bienséances ecclésiastiques et pastorales. — Un vol. in-12 de 234 p., 12 f. — Paris, Gabalda.

Voici un livre qui sera le bienvenu parmi tous nos confrères. En fait de manuel de politesse ecclésiastique, les clercs de nos Séminaires et les jeunes prêtres devaient se référer à Branchereau, qui vraiment n'était plus au point en beaucoup de ses indications et que d'ailleurs on n'a plus réédité. M. Blouet ne s'est pas contenté d'imiter Branchereau en le rajeunissant ; il a conçu son travail dans un esprit différent, « pour l'honneur de notre état, pour le succès de notre ministère », dit l'épigraphe. Et il complète sa pensée, p. 18 : « Il ne faut pas se représenter un traité de politesse comme une sorte de cérémonial où sont indiqués tous les gestes et toutes les paroles... Les traités de politesse où l'on entre dans des détails trop précis et trop minutieux vieillissent en moins de vingt ans. Nous éviterons cet inconvénient en insistant beaucoup plus sur les principes que sur les applications pratiques ou du moins en rattachant toujours celles-ci à ceux-là, de telle sorte que, quel que soit le changement ou la variété des circonstances, fussent-elles tout à fait imprévues, on sache toujours d'après quel principe il convient de régler son atti-

tude et ses paroles. » Donner une formation générale et une sorte d' « esprit de politesse », présenter les applications de détail comme des exemples à suivre plutôt que comme un code complet à apprendre de mémoire, montrer sans cesse l'importance de la politesse pour le succès du ministère, surtout du ministère pastoral : voilà ce qu'a voulu faire l'auteur et ce qu'il a excellemment réalisé.

Une première partie expose « les principes » ; une seconde, « la pratique » ; et dans celle-ci, on nous montre la politesse s'exerçant « envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes ». Le style est aisé ; les exemples piquants abondent ; presque chaque page provoque le sourire aux dépens de quelque travers relevé finement, mais sans insistance et toujours avec charité. Le ton est celui de « la lecture spirituelle » dans un séminaire ou de l'entretien de 3 heures dans une retraite pastorale ; et nos lecteurs savent que M. Blouet exerce avec succès l'un et l'autre de ces ministères.

Nous souhaitons à ce livre excellent et opportun une très large diffusion dans le clergé ; il complètera dans les séminaires l'action si utile de la « Théologie Pastorale » du même auteur. Que dans ses prochaines éditions M. B. n'hésite pas à entrer dans des détails plus complets encore, par exemple au sujet de la correspondance (adresses, formules, etc.) ; ses lecteurs lui en sauront gré, et les éditions futures se succéderont assez vite pour qu'il puisse en émonder à temps ce qui menacerait de vieillir.

Sermons et Instructions simples et pratiques, par M. le chanoine Adam, curé-doyen de Laventie. — 3e éd. revue et mise en ordre des matières. — Tome iv. In-8 écu de 280 p., 12 f. 50. — Arras, Brunet.

Faisant suite à ceux que nous avons annoncés en 1930, p. 254, et en 1931, p. 384, le présent volume est consacré à la liturgie. A vrai dire, il ne traite pas cette matière dans toute son ampleur, car il est restreint aux seules fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge. Et encore toutes n'y ont point trouvé place : sur les vingt-quatre instructions relatives à Notre-Seigneur, huit ont pour objet le St-Sacrement (Fête-Dieu ou Adoration perpétuelle), sept la Passion, trois le Sacré-Cœur. Noël, la Fuite en Egypte, la Sainte Face, le Précieux Sang, l'Invention de la Sainte Croix, ont chacune un sermon ; il n'y a rien sur la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension et, lacune plus regrettable, Pâques. — Les principales fêtes de la Sainte Vierge : Immaculée-Conception, Nativité, Visitation, Purification, Sept-Douleurs, Assomption, Rosaire, ont chacune un ou plusieurs sermons ; à ces derniers s'en ajoutent d'autres d'allure plus générale sur la dévotion à Marie ; le total s'en élève à vingt-deux. C'est toujours le même langage sans apprêt, concret, laissant des idées précises dans l'esprit des auditeurs. — P. 11, l'auteur fait partir de Nazareth la Sainte Famille lors de la Fuite en Egypte : c'est de Bethléem qu'il faut dire (sur toute cette question, d'ailleurs, cf. *Ami* 1931, p. 874 et suiv.).

M. Reynès-Monlaur. Pourquoi êtes-vous tristes ? Roman. — In-12 de 216 p., 10 f. — Paris, Plon.

Le catholicisme est une vie, doit être une vie, la vie du Christ vécue par l'âme croyante, vie source de joie et de paix. « Pourquoi êtes-vous tristes ? » C'est la question de Jésus aux disciples d'Emmaüs, question qui pourrait être adressée, de nos jours encore, à tant d'âmes qui se débattent dans l'inquiétude et l'incertitude, parce qu'elles ne vivent pas...

C'est là l'idée surnaturelle et profonde qui inspire le beau roman de Mme Reynès-Monlaur. Analyser ce roman ? C'est impossible. Il faut le lire. La figure douce et rayonnante de Germaine Crusol en domine toutes les péripéties. Autour d'elle, gravitent des malheureuses selon le monde, et qui sont gaies, dès l'instant où elles vivent de la vie du Christ. Et puis, il y a les heureux du monde, ceux qui souffrent réellement et vivent dans le doute et l'inquiétude ; le Christ les reconquiert à la dernière page du volume.

Un parfum de bonté et de charité se développe de ce beau récit, et l'on ne peut fermer le volume sans ressentir un peu de cette émotion qui nous étreignait jadis à la lecture du *Rayon*.

Abbé Maurice de Backer. La Vie. La Vivre. La Rayonner. — In-12 de 185 p., 15 f. — Bruxelles, Editions de la Cité chrétienne ; Paris, Beauchesne.

Ce livre est un livre d'apostolat. L'auteur veut « révéler à de nombreuses âmes, avides de lumière, la réalité de la véritable vie. » Pour nous élever au concept de la véritable vie, — qui n'est autre que la participation de la vie divine commencée dès ici-bas dans la vie de la grâce, — il part du monde inorganique pour s'élever, par les degrés intermédiaires de la vie végétative, animale, humaine, angélique, jusqu'à la contemplation de la vie de Dieu lui-même. Cette synthèse philosophique et dogmatique forme la première partie du volume.

La vie de Dieu est mise à la portée de l'âme humaine par la grâce. Comment l'homme peut acquérir, développer, et fait épanouir cette vie, l'auteur le rappelle en trois chapitres succincts, complétés par l'exposé des moyens de vivre cette vie, oraison, direction de conscience, vie liturgique. C'est la seconde partie de son livre, sorte de synthèse ascétique et mystique.

Et voici enfin la synthèse apostolique. Nous y apprenons ce qu'est une âme d'apôtre, ce que doit être l'apostolat de la vérité, de la bonté, de la joie, de la souffrance.

Ce petit livre est, en raccourci, la présentation de la religion catholique sous une forme qui convient à de nombreuses âmes contemporaines, lesquelles, sous l'influence de causes diverses, voudraient s'éloigner du matériel pour retrouver le spirituel. C'est donc une excellente chose de leur avoir montré comment, par l'observation intelligente de l'Univers, par la mesure exacte des possibilités humaines, leur vie doit s'élever dans la lumière supérieure de la foi, se réaliser en chacune d'elles, et par elles se répandre sur les autres.

On ne saurait assez recommander la lecture de ces pages où se reflète un peu de la pensée profonde du cardinal Mercier. S'il était permis d'exprimer un désir, nous souhaiterions que la Ire partie fût complétée par un chapitre spécial, rappelant comment Dieu a élevé l'homme, par une volonté toute de gratuite miséricorde, à la fin surnaturelle de la vie divine. Ce chapitre nous semble indispensable pour couronner la synthèse philosophique et dogmatique.

Graves réflexions sur l'enseignement du Catéchisme, par le chanoine Léon Mury, vicaire général d'Autun. — 2e édition. In-8 de 28 p., 2 f. 50 (franco 2 f. 75). — Chez l'auteur, à Autun, 19, rue de l'Arquebuse.

Ces pages sont extraites d'un rapport sur « la Formation de l'enfant à la vie chrétienne par l'Ecole ». L'auteur se demande pourquoi l'enseignement religieux demeure si souvent inefficace. Il indique successivement : 1° l'insuffisance de la méthode, qui consiste trop souvent à enseigner aux enfants des *mots* et non pas des *choses* ; 2° les lacunes de l'enseignement : le côté *positif* de la morale, la *charité* fraternelle, basée sur les indications scripturaires, sont des leçons presque totalement omises ; 3° l'absence de tout aspect social dans les enseignements moraux ; 4° l'abandon de la vraie manière de stimuler l'en-